



Commission Locale de l'Eau SAGE de l'Odette



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Odette

III – Enjeux, objectifs et actions

4. Fiches actions

Novembre 2005



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Odette comprend 3 dossiers :

Dossier 1 : Etat des lieux

Ce dossier regroupe trois documents :

- 1. Rapport général***
- 2. Atlas cartographique***
- 3. Diagnostic et constat des groupes thématiques***

Dossier 2 : Tendances évolutives à l'horizon 2015

Dossier 3 : Enjeux, objectifs et actions

Ce dossier regroupe quatre documents :

- 1. Contexte général du SAGE***
- 2. Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux***
- 3. Prescriptions et recommandations***
- 4. Fiches actions***

Présent document →

Préambule

Cadre de l'élaboration des actions

La 3^{ème} étape de l'élaboration du SAGE de l'Odette s'est concrétisée par la **définition d'actions** répondant aux différents **objectifs** et aux **enjeux** de l'aménagement et la gestion équilibrée et durable des eaux sur le bassin de l'Odette.

Cette étape, comme les précédentes, s'est déroulée autour du travail des **5 groupes thématiques** constitués pour traiter chacun des 5 grands enjeux du SAGE :

- Inondations
- Qualité de l'eau
- Besoins et ressources en eau
- Milieux aquatiques et zones humides
- Estuaire

Une **centaine de personnes représentatives** (élus, usagers, administrations, associations) a participé aux différents groupes thématiques, dont les travaux ont permis de définir, au travers des actions proposées, **un schéma opérationnel et concret pour une gestion concertée** de la ressource en eau et des milieux associés.

Synthèse des actions proposées

La CLE propose un total de **78 actions** ventilées comme suit (17 actions sont communes à deux thèmes) :

Bilan des actions par enjeu

Thème	Enjeu	Nombre d'objectifs	Nombre d'actions
Transversal	Promouvoir une approche globale à l'échelle du bassin	3	4
Inondation	Réduire les risques liés aux inondations (prévision, prévention, protection)	5	14
Qualité de l'eau	Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'eau	8	23
Besoins et ressources	Sécuriser l'approvisionnement en eau et raisonner son usage	5	16
Milieux aquatiques	Protéger et gérer les milieux naturels aquatiques	5	18
Estuaire	Concilier les usages de l'estuaire, permettre leur développement et préserver un milieu naturel riche	6	20

Parmi les 78 actions proposées, la CLE a distingué les **actions prioritaires** qui bénéficieront de subventions supplémentaires de la part de l'Agence de l'eau.

Les tableaux ci-après présentent :

- l'ensemble des actions (78 actions),
- les actions prioritaires (19 actions),
- les actions pour lesquelles l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage (30 actions).

Présentation des fiches actions

Le présent document est essentiellement constitué des « fiches actions » déclinant :

1. la motivation de l'action,
2. la description de l'action,
3. le type d'action : organisationnel, aménagement et prescriptions techniques, cadre contractuel et/ou incitatif, information/sensibilisation, études et connaissances,
4. la localisation,
5. le niveau d'action (structurelle / accompagnement),
6. le délai et durée de sa mise en oeuvre,
7. le Maître d'ouvrage potentiel avec les partenaires,
8. l'estimation des montants d'investissement et de fonctionnement,
9. les financeurs potentiels,
10. les résultats attendus,
11. les indicateurs de suivis,
12. des remarques complémentaires.

Il convient de souligner que les **maîtres d'ouvrage et financeurs potentiels indiqués dans les fiches actions sont présentés à titre indicatif**, leur implication financière n'ayant pas fait l'objet d'une prise en considération au sein des budgets dont ils sont responsables.

SAGE de l'Odét - Tableau général des Actions

Apparaissent en grisé les actions qui concernent également un autre thème où elles sont décrites

N° Enj	Thème / Enjeu	N°Obj	Objectif	N° Act. / Obj.	Intitulé action	Nb Act. / Enj.	Nb total Actions	Actions Prioritaires	Actions EPTB
1	Thème : TRANSVERSAL Promouvoir une approche globale à l'échelle du bassin	1	Disposer d'une structure pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de projets sur l'ensemble du bassin	1	Renforcer la structure administrative de bassin (EPTB)	1	1	■	
		2	Recueillir, homogénéiser et gérer les données sur l'eau	1	Créer un Observatoire de l'eau	2	2		⊙
				2	Créer un réseau de piézomètres	3	3		⊙
		3	Développer l'information, la sensibilisation et la pédagogie	1	Développer l'information de façon cohérente sur le bassin et pour les différents thèmes du SAGE	4	4		⊙
2	Thème : INONDATIONS Réduire les risques liés aux inondations (prévision, prévention, protection)	1	Poursuivre les aménagements en ville	1	Se protéger contre une crue de type 1995 pour l'Odét et 1974 pour le Steir	1	5	■	
		2	Accroître le niveau de protection de Quimper par des interventions en amont	1	Créer des retenues sèches	2	6		
				2	Réaliser le PPRI amont	3	7		
				3	Maîtriser le ruissellement urbain : schémas de gestion des eaux pluviales, bassins de rétention, chaussées drainantes...	4	8	■	
					Favoriser des pratiques agricoles limitant le ruissellement	5	X		
					Protéger les zones humides	6	X		
					Entretien des cours d'eau	7	X		
		3	Réduire la vulnérabilité des lieux exposés	1	Réduction de la vulnérabilité des bâtiments et des activités implantées en zones de risque	8	9		
				2	Déménager certains bâtiments trop exposés	9	10		
		4	Mieux organiser l'information préventive de la population et la gestion de crise	1	Développer la culture du risque	10	11	■	
				2	Mettre en place des plans de secours communaux et particuliers	11	12		
				3	Mettre en place des plans de circulation	12	13		
		5	Veiller au maintien de la qualité de la prévision et de l'annonce des crues	1	Améliorer le système de prévision et d'annonce des crues	13	14		
					Mettre en place des réseaux de piézomètres	14	X		
3	Thème : QUALITE DE L'EAU Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'eau	1	Améliorer les pratiques et l'aménagement de l'espace agricole	1	Etendre un programme de type BEP à l'ensemble du bassin versant	1	15	■	⊙
				2	Réhabiliter une pratique plus agronomique du travail du sol	2	16	■	⊙
				3	Développer les couverts végétaux	3	17		
				4	Inventorier et cartographier les talus	4	18		⊙
				5	Créer des talus ou des bandes boisées	5	19		⊙
				6	Diffuser les résultats et encourager les efforts	6	20		
					Protéger les zones humides	7	X		
					Aménager les abreuvoirs	8	X		
		2	Réduire la pollution par les pesticides (tous usages)	1	Mieux connaître les types de substance et les volumes utilisés (pesticides) par type d'usager	9	21		⊙
				2	Favoriser le raisonnement des pratiques des usagers dans l'usage des pesticides	10	22		⊙
				3	Développer les techniques alternatives aux pesticides	11	23		
				4	Poursuivre la réalisation des plans de désherbage et signer les chartes communales	12	24		⊙
		3	Poursuivre l'amélioration des dispositifs d'assainissement	1	Mettre en place des opérations groupées de résorption des pollutions issues de l'assainissement non collectif	13	25	■	
				2	Clarifier le devenir des boues de station d'épuration et de l'assainissement autonome	14	26	■	
		4	Réduire la pollution générée par les piscicultures		Adapter la production aux capacités du milieu	15	X		
					Développer les techniques nouvelles de traitement des rejets	16	X		
		5	Réduire la pollution issue de la navigation		Collecter les eaux noires et brunes	17	X		
					Créer des installations de carénage	18	X		
		6	Réduire la pollution issue du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées	1	Quantifier la pollution (micropolluants, microbiologie) issue du lessivage des zones imperméabilisées et identifier des solutions	19	27		⊙
					Développer les bassins de rétention	20	X		
		7	Réduire la pollution industrielle et artisanale	1	Résorber les points noirs industriels	21	28		
				2	Inventorier les anciens sites pollués et les activités à risques ne relevant pas des ICPE	22	29		⊙
		8	Suivre de la qualité de l'eau	1	Réseau de suivi de la qualité des eaux	23	30		⊙

Apparaissent en gris les actions qui concernent également un autre thème où elles sont décrites

N° Enj	Thème / Enjeu	N°Obj	Objectif	N° Act. / Obj.	Intitulé action	Nb Act. / Enj.	Nb total Actions	Actions Prioritaires	Actions EPTB
4	Thème : BESOINS ET RESSOURCES Sécuriser l'approvisionnement en eau et raisonner son usage	1	Améliorer la connaissance des besoins et des ressources	1	Identifier les besoins par type de consommateur	1	31		⊙
				2	Harmoniser les données à collecter	2	32	■	
					Centraliser les données de consommation	3	X		
				4	Doter les collectivités gestionnaires de l'eau de schéma directeur d'AEP	4	33		
				5	Mieux connaître les forages existants	5	34		⊙
					Mise en place d'un réseau de suivi du niveau des eaux souterraines	6	X		
		2	Donner plus de cohérence à l'organisation des gestionnaires de l'eau	1	Se regrouper pour élargir la réflexion sur l'eau potable à une échelle plus large (Sud Finistère)	7	35	■	
				2	Améliorer les capacités de stockage et de distribution	8	36	■	
				3	Mettre en place des procédures de gestion de crise pour l'AEP	9	37		
		3	Tendre vers une plus grande autonomie du bassin	1	Rechercher en priorité des ressources complémentaires locales	10	38		
		4	Poursuivre les efforts d'économie d'eau	1	Sensibiliser les particuliers et soutenir l'équipement en matériel économe	11	39		⊙
				2	Equiper les bâtiments collectifs en dispositifs économes en eau	12	40		
				3	Augmenter les rendements de réseau	13	41		
		5	Mieux gérer la consommation estivale	1	Définir les modalités de gestion et d'intervention lors des pointes critiques de consommation	14	42		
				2	Mobiliser les moyens permettant de respecter le débit réservé sur le Steir	15	43		
				3	Définir les conditions de prélèvements au fil de l'eau sur l'Odét, le Jet, le Mûr et le ruisseau du Corroac'h	16	44		
5	Thème : MILIEUX AQUATIQUES Protéger et gérer les milieux naturels aquatiques	1	Renforcer la protection et gérer les zones humides	1	Réaliser l'inventaire et la cartographie des zones humides et du petit chevelu des cours d'eau	1	45	■	⊙
				2	Identifier les zones stratégiques (secteurs sensibles...) pouvant justifier des mesures de gestion	2	46	■	⊙
				3	Mettre en place un contrat restauration entretien pour les zones humides	3	47		⊙
				4	Mobiliser les dispositifs d'aides existants pour aider les agriculteurs à entretenir les zones humides	4	48		⊙
				5	Surveiller les éventuels développement d'espèces invasives végétales et animales	5	49		⊙
				6	Renforcement de l'encadrement des créations d'étang	6	50		
				7	Créer des centres de tri et des centres d'enfouissement de classe 3 pour les déchets du BTP	7	51	■	
		2	Pérenniser l'entretien des cours d'eau	1	Assurer le prolongement du Contrat Restauration Entretien des cours d'eau	8	52	■	⊙
		3	Aménager les obstacles à la libre-circulation	1	Faciliter la libre circulation des poissons migrateurs	9	53	■	⊙
				2	Rendre franchissables les obstacles par la loutre	10	54		
				3	Faciliter le franchissement des obstacles par les kayaks	11	55		⊙
		4	Protéger les abords des cours d'eau	1	Aménager les abreuvoirs	12	56		⊙
				2	Encadrer les plantations de berges	13	57		
		5	Protéger et gérer les populations piscicoles	1	Promouvoir la gestion patrimoniale des populations de poissons	14	58		
					Respecter le débit réservé et prévoir les situations de crise	15	X		
					Réduire les pollutions des cours d'eau	16	X		
				4	Réduire la pollution générée par les piscicultures	17	59		
				5	Prendre en compte la préservation des milieux aquatiques dans l'activité canoë-kayak	18	60		⊙

Apparaissent en grisé les actions qui concernent également un autre thème où elles sont décrites

N° Enj	Thème / Enjeu	N°Obj	Objectif	N° Act. / Obj.	Intitulé action	Nb Act. / Enj.	Nb total Actions	Actions Prioritaires	Actions EPTB
6	Thème : ESTUAIRE Concilier les usages, permettre leur développement et préserver un milieu naturel riche	1	Organiser la conciliation des activités de l'estuaire	1	Sécuriser la navigation	1	61	■	
				2	Etudier les caractéristiques physiques de l'estuaire (courantologie, sédimentologie...)	2	62		
				3	Etudier la nourricerie de l'estuaire	3	63		
				4	Analyser de façon concertée les nouveaux projets	4	64	■	⊙
		2	Préserver la fonction industrielle du port du Corniguel	1	Désenvaser l'accès aux ports	5	65		
				1	Créer une base nautique à Quimper	6	66		
		3	Améliorer les conditions d'exercice des sports nautiques	2	Développer les aménagements liés aux randonnées nautiques (signalétique, escales) entre Quimper et l'embouchure	7	67		
					Réduire la pollution bactériologique	8	X		
				1	Encadrer les extensions portuaires	9	68		
		4	Préserver les ressources marines	2	Préserver et gérer le gisement d'huîtres du Perennou (classement)	10	69		
					Reconquérir une qualité de classe B conchylicole dans la partie centrale de l'estuaire	11	X		
				1	Préserver les zones de reproduction et d'hivernage de l'avifaune	12	70		⊙
		5	Préserver le caractère naturel des rives	2	Limiter strictement les accès dans les zones sensibles	13	71		⊙
				3	Améliorer la protection et la gestion des rives	14	72		⊙
				1	Conserver une bonne organisation des mouillages	15	73		
		6	Améliorer les équipements liés à la plaisance	2	Faciliter l'accès aux rives dans les zones de mouillage	16	74		
				3	Aménager une cale pour les "semi-rigides"	17	75		
				4	Collecter les eaux noires et brunes dans les ports	18	76		
				5	Créer des installations de carénage	19	77	■	
				6	Etudier la faisabilité d'un port à sec	20	78		

SAGE de l'Odet - Actions prioritaires

Enjeu 1 : TRANSVERSAL

Promouvoir une approche globale à l'échelle du bassin

Action 1.1.1 : Renforcer la structure administrative de bassin (EPTB)

Enjeu 2 : INONDATIONS

Réduire les risques liés aux inondations (prévision, prévention, protection)

Action 2.1.1 : Se protéger contre une crue de type 1995 pour l'Odet et 1974 pour le Steïr

Action 2.2.3 : Maîtriser le ruissellement urbain : schémas de gestion des eaux pluviales, bassins de rétention, chaussées drainantes...

Action 2.4.1 : Développer la culture du risque

Enjeu 3 : QUALITE DE L'EAU

Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'eau

Action 3.1.1 : Etendre un programme de type BEP à l'ensemble du bassin versant

Action 3.1.2 : Réhabiliter une pratique plus agronomique du travail du sol

Action 3.3.1 : Mettre en place des opérations groupées de résorption des pollutions issues de l'assainissement non collectif

Action 3.3.2 : Clarifier le devenir des boues de station d'épuration et de l'assainissement autonome

Enjeu 4 : BESOINS ET RESSOURCES

Sécuriser l'approvisionnement en eau et raisonner son usage

Action 4.1.2 : Harmoniser les données à collecter

Action 4.2.1 : Se regrouper pour élargir la réflexion sur l'eau potable à une échelle plus large (Sud Finistère)

Action 4.2.2 : Améliorer les capacités de stockage et de distribution

Enjeu 5 : MILIEUX AQUATIQUES

Protéger et gérer les milieux naturels aquatiques

Action 5.1.1 : Réaliser l'inventaire et la cartographie des zones humides et du petit chevelu des cours d'eau

Action 5.1.2 : Identifier les zones stratégiques (secteurs sensibles...) pouvant justifier des mesures de gestion

Action 5.1.7 : Créer des centres de tri et des centres d'enfouissement de classe 3 pour les déchets du BTP

Action 5.2.1 : Assurer le prolongement du Contrat Restauration Entretien des cours d'eau

Action 5.3.1 : Faciliter la libre circulation des poissons migrateurs

Enjeu 6 : ESTUAIRE

Concilier les usages, permettre leur développement et préserver un milieu naturel riche

Action 6.1.1 : Sécuriser la navigation

Action 6.1.4 : Analyser de façon concertée les nouveaux projets

Action 6.6.5 : Créer des installations de carénage

SAGE de l'Odet - Actions pour lesquelles l'ETPB peut être Maître d'ouvrage

Enjeu 1 : TRANSVERSAL

Promouvoir une approche globale à l'échelle du bassin

Action 1.2.1 : Créer un Observatoire de l'eau

Action 1.2.2 : Créer un réseau de piézomètres

Action 1.3.1 : Développer l'information de façon cohérente sur le bassin et pour les différents thèmes du SAGE

Enjeu 3 : QUALITE DE L'EAU

Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'eau

Action 3.1.1 : Etendre un programme de type BEP à l'ensemble du bassin versant

Action 3.1.2 : Réhabiliter une pratique plus agronomique du travail du sol

Action 3.1.4 : Inventorier et cartographier les talus

Action 3.1.5 : Créer des talus ou des bandes boisées

Action 3.2.1 : Mieux connaître les types de substance et les volumes utilisés (pesticides) par type d'utilisateur

Action 3.2.2 : Favoriser le raisonnement des pratiques des usagers dans l'usage des pesticides

Action 3.2.4 : Poursuivre la réalisation des plans de désherbage et signer les chartes communales

Action 3.6.1 : Quantifier la pollution (micropolluants, microbiologie) issue du lessivage des zones imperméabilisées et identifier des solutions

Action 3.7.2 : Inventorier les anciens sites pollués et les activités à risques ne relevant pas des ICPE

Action 3.8.1 : Réseau de suivi de la qualité des eaux

Enjeu 4 : BESOINS ET RESSOURCES

Sécuriser l'approvisionnement en eau et raisonner son usage

Action 4.1.1 : Identifier les besoins par type de consommateur

Action 4.1.5 : Mieux connaître les forages existants

Action 4.4.1 : Sensibiliser les particuliers et soutenir l'équipement en matériel économe

Enjeu 5 : MILIEUX AQUATIQUES

Protéger et gérer les milieux naturels aquatiques

Action 5.1.1 : Réaliser l'inventaire et la cartographie des zones humides et du petit chevelu des cours d'eau

Action 5.1.2 : Identifier les zones stratégiques (secteurs sensibles...) pouvant justifier des mesures de gestion

Action 5.1.3 : Mettre en place un contrat restauration entretien pour les zones humides

Action 5.1.4 : Mobiliser les dispositifs d'aides existants pour aider les agriculteurs à entretenir les zones humides

Action 5.1.5 : Surveiller les éventuels développements d'espèces invasives végétales et animales

Action 5.2.1 : Assurer le prolongement du Contrat Restauration Entretien des cours d'eau

Action 5.3.1 : Faciliter la libre circulation des poissons migrateurs

Action 5.3.3 : Faciliter le franchissement des obstacles par les kayaks

Action 5.4.1 : Aménager les abreuvoirs

Action 5.5.5 : Prendre en compte la préservation des milieux aquatiques dans l'activité canoë-kayak

Enjeu 6 : ESTUAIRE

Concilier les usages, permettre leur développement et préserver un milieu naturel riche

Action 6.1.4 : Analyser de façon concertée les nouveaux projets

Action 6.5.1 : Préserver les zones de reproduction et d'hivernage de l'avifaune

Action 6.5.2 : Limiter strictement les accès dans les zones sensibles

Action 6.5.3 : Améliorer la protection et la gestion des rives



SAGE de l'Odet

Thème 1 : TRANSVERSAL

Enjeu :

Promouvoir une approche globale à l'échelle du bassin

SAGE de l'Odet - Actions

Apparaissent en grisé les actions qui concernent également un autre thème où elles sont décrites

N° Enj	Thème / Enjeu	N° Obj	Objectif	N° Act. / Obj.	Intitulé action	Renvoi / autre action	Autres Thèmes	Nb Act. Enj.	Nb total Actions	Actions Prioritaires	Actions EPTB
1	Thème : TRANSVERSAL Promouvoir une approche globale à l'échelle du bassin	1	Disposer d'une structure pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de projets sur l'ensemble du bassin	1	Renforcer la structure administrative de bassin (EPTB)		Tous	1	1	■	
		2	Recueillir, homogénéiser et gérer les données sur l'eau	1	Créer un Observatoire de l'eau	Action liée aux actions 1.2.2, 2.5.2, 3.8.1, 4.1.2, 4.1.3 et 4.1.6	Tous	2	2		⊙
				2	Créer un réseau de piézomètres	Action liée aux actions 1.2.1, 2.5.2, 3.8.1 et 4.1.6	"Inondation" "Besoins et Ressources" "Qualité de l'eau"	3	3		⊙
		3	Développer l'information, la sensibilisation et la pédagogie	1	Développer l'information de façon cohérente sur le bassin et pour les différents thèmes du SAGE		Tous	4	4		⊙

Enjeu 1
Promouvoir une approche globale à l'échelle du bassin

Objectif 1. 1
Disposer d'une structure pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de projets sur l'ensemble du bassin

Action 1. 1. 1
Renforcer la structure administrative de bassin (EPTB)

Autre(s) thème(s) concerné(s) : tous

Motivation

S'assurer que le bassin de l'Odet dispose d'une structure dotée des moyens et des compétences suffisants pour animer une politique de l'eau cohérente sur le bassin et assurer la maîtrise d'ouvrage de projets pour lesquels aucune autre maîtrise d'ouvrage n'apparaît.

Description

Evolution du statut et renforcement des moyens du SIVALODET ou remplacement par un autre Etablissement Public ; structure de type syndicat mixte rassemblant les collectivités du bassin (forme juridique précise à déterminer).

Les missions de l'EPTB pourraient notamment être :

- étendre et pérenniser l'action du SIVALODET,
- assurer le suivi et l'évaluation du SAGE,
- assurer le secrétariat de la CLE,
- porter des projets ou des opérations orphelines,
- tenir un Observatoire de l'eau (cf. Action 1.2.1) avec animation du SIG,
- développer une politique de communication et d'information (animations, site Internet, etc...),
-

Type d'action

Organisation.....X
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....

Localisation

Ville de Quimper

Niveau d'action

Mesure structurelleX
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X								X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : SIVALODET - Conseil Général - Communes du bassin et Communautés de communes - Structures gestionnaires de l'AEP

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
? euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Les frais d'investissement et de fonctionnement dépendront des compétences dévolues à l'EPTB (notamment le nombre de salariés).

Financeurs potentiels

Union Européenne..... X
Etat..... X
Agence de l'eau X
Conseil régional..... X
Conseil général..... X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Renforcement de la gestion cohérente de la politique de l'eau sur le bassin suivant les diverses problématiques : qualité, inondation, estuaire, besoins et ressources, milieux aquatiques.

Indicateurs

Prise de l'arrêté préfectoral.
Organisation et compétences de la structure.

Remarques complémentaires

La notion de maîtrise d'ouvrage de l'action est à comprendre dans le sens d'organismes fondateurs potentiels.

Action 1. 2. 1
Créer un Observatoire de l'eau

Autre(s) thème(s) concerné(s) : tous
Action liée aux actions 1.2.2, 2.5.2, 3.8.1, 4.1.2, 4.1.3 et 4.1.6

Motivation

Il s'agit de :

- fédérer, coordonner et harmoniser l'accès aux données produites par les gestionnaires des réseaux de mesure pour mieux les valoriser sous forme d'indicateurs,
- élaborer des outils d'intérêt commun, notamment un tableau de bord et l'exploitation des données sous SIG,
- développer les modalités de valorisation, d'actualisation et de communication vers les élus et techniciens, et le grand public.

Description

L'EPTB mentionné dans l'Action 1.1.1 pourrait tenir ce rôle.

Les données recueillies sur le bassin, exploitées et diffusées seront :

- les paramètres de qualité (eaux superficielles continentales et estuariennes, eaux souterraines),
- les données liées à la production d'eau potable et la consommation,
- le niveau des nappes,
- le suivi des débits des cours d'eau,
- le rendement des stations d'épuration,
- le rendements des réseaux d'AEP,
- les données sur les milieux aquatiques (zones humides, Indice d'abondance de populations de poissons, peuplements piscicoles...),
- ...

Type d'action

Organisation.....X
Aménagement - Prescriptions techniques.....X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisationX
Etudes et connaissances.....X

Localisation

Quimper

Niveau d'action

Mesure structurelleX
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
		X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) : CCI - Chambre d'agriculture - Etat - Agence de l'eau - IFREMER - Conseil Général - Conseil Régional - Services de l'Etat - Syndicats d'eau - Météo-France - BRGM - ...

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
15 000 euros HT

Les frais de fonctionnement (annuels) sont estimés à environ un demi-poste de poste technicien .

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Cadre cohérent et harmonisé pour le recueil des données, leur exploitation et leur communication auprès des professionnels et du grand public.
Le suivi des différents paramètres pourra permettre de juger de l'efficacité des mesures visant à la protection des ressources.

Indicateurs

Création de l'observatoire.
Nombre de paramètres suivis.
Tableaux de bords annuels de suivi.

Remarques complémentaires

La création d'une telle organisation paraît nécessaire au vu des difficultés de recueil et d'exploitation des données en raison de la diversité des producteurs, notamment dans la thématique besoins et ressources.
Cette action va dans le sens d'une gestion plus cohérente des ressources.

Action 1. 2. 2
Créer un réseau de piézomètres

*Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Inondation", "Besoins et Ressources" et
"Qualité de l'eau"*
Action liée aux actions 1.2.1, 2.5.2, 3.8.1 et 4.1.6

Motivation

Palier le manque de connaissance des eaux souterraines, tant du point de vue quantitatif que qualitatif.
Il s'agit notamment de pouvoir suivre l'évolution annuelle des ressources en eaux souterraines afin d'anticiper sur l'apparition des sécheresses.

Description

Réaliser une étude initiale des besoins pour se doter d'un réseau de mesures adapté (nombre d'équipements, localisation...) s'appuyant sur les forages existant complétés si nécessaire par des dispositifs supplémentaires. Mise en place du réseau et suivi quantitatif (piézomètres) et qualitatif des eaux souterraines (prélèvement puis analyses physico-chimiques).

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances..... X

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
				X	X					

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) : BRGM

MontantInvestissement :
50 000 euros HTFonctionnement :
35 000 euros HT

Le montant de fonctionnement correspond à l'étude préalable à la mise en place du réseau.

Financeurs potentiels

Union Européenne.....
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires.....
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Suivi du niveau des nappes (intérêt tant pour les périodes d'étiage que de crues) permettant d'anticiper les crises.
Suivi de la qualité des eaux (intérêt en terme d'AEP, lien avec l'application de la DCE).

Indicateurs

Mise en place du réseau (nombre et localisation des piézomètres).
Suivi du niveau des nappes.
Suivi de la qualité des eaux souterraines.

Remarques complémentaires

Action 1. 3. 1

Développer l'information de façon cohérente sur le bassin et pour les différents thèmes du SAGE

Autre(s) thème(s) concerné(s) : tous

Motivation

Il s'agit de mener une communication adaptée aux différentes cibles et de les sensibiliser aux enjeux liés à la gestion de l'eau : grand public, propriétaires, riverains, Etablissements de formation professionnelle, usagers, Collectivités....
L'information portera sur tous les thèmes abordés par le SAGE (Inondation, Qualité de l'eau, Besoins et Ressources, Milieux Aquatiques, Estuaire).

Description

Utiliser différents supports de communication (réunions publiques, forums, site Internet, publications dans les journaux locaux, bulletins réguliers du type lettre du SAGE...) et mettre en oeuvre des actions pédagogiques (écoles, découvertes du bassin...) pour diffuser l'information, notamment sur :

- la démarche SAGE (intérêt, portée juridique et conséquences pour les usagers, actions entreprises...),
- les actions entreprises et leur efficacité ainsi que leurs retombées pour tous les usagers de l'eau,
- la connaissance du patrimoine du bassin (patrimoine naturel, estuaire, qualité des rivières...),
- le rappel des exigences réglementaires existantes et la diffusion des actions du SAGE faisant l'objet d'un arrêté,
- la sensibilisation aux grands enjeux (lutte contre la pollution, économiser l'eau, protéger les zones humides...),
- ...

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisationX
Etudes et connaissances.....

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnementX

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) : Chambre d'agriculture - CCI - Services de l'Etat - Collectivités locales - Conseil Général

MontantInvestissement :
0 euros HTFonctionnement :
35 000 euros HT

Les frais de fonctionnement sont donnés annuellement.
Outre le montant des dépenses relatives aux supports et outils de communication, cette action implique au minimum l'équivalent d'un salarié à mi-temps.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Sensibilisation de tous les usagers.
Appropriation de la démarche SAGE par le grand public et les principaux usagers.

Indicateurs

Nombre d'actions de communication.
Enquête sur le degré de sensibilisation du public ciblé.

Remarques complémentaires

Cet aspect communication / sensibilisation est un élément conditionnant la bonne réalisation des autres actions du SAGE.



SAGE de l'Odet

Thème 2 : INONDATIONS

***Enjeu :
Réduire les risques liés aux inondations
(prévision, prévention, protection)***

SAGE de l'Odet - Actions

Apparaissent en grisé les actions qui concernent également un autre thème où elles sont décrites

N° Enj	Thème / Enjeu	N°Obj	Objectif	N° Act. / Obj.	Intitulé action	Renvoi / autre action	Autres Thèmes	Nb Act. / Enj.	Nb total Actions	Actions Prioritaires	Actions EPTB
2	Thème : INONDATIONS Réduire les risques liés aux inondations (prévision, prévention, protection)	1	Poursuivre les aménagements en ville	1	Se protéger contre une crue de type 1995 pour l'Odet et 1974 pour le Steir			1	5	■	
		2	Accroître le niveau de protection de Quimper par des interventions en amont	1	Créer des retenues sèches			2	6		
				2	Réaliser le PPRI amont			3	7		
				3	Maîtriser le ruissellement urbain : schémas de gestion des eaux pluviales, bassins de rétention, chaussées drainantes...	Action liée aux actions 3.6.1 et 3.6.2	"Qualité de l'eau"	4	8	■	
				4	Favoriser des pratiques agricoles limitant le ruissellement	Action identique aux actions 3.1.2, 3.1.3 et 3.1.5 ; s'y reporter	"Qualité de l'eau"	5	X		
				5	Protéger les zones humides	Action incluse dans l'objectif 5.1. ; s'y reporter	"Qualité de l'eau" "Milieux aquatiques"	6	X		
				6	Entretien des cours d'eau	Action identique à l'action 5.2.1 ; s'y reporter	"Milieux aquatiques"	7	X		
		3	Réduire la vulnérabilité des lieux exposés	1	Réduction de la vulnérabilité des bâtiments et des activités implantées en zones de risque	Action liée à l'action 2.2.2		8	9		
				2	Déménager certains bâtiments trop exposés			9	10		
		4	Mieux organiser l'information préventive de la population et la gestion de crise	1	Développer la culture du risque	Action liée aux actions 1.3.1, 2.4.2 et 2.4.3	"Transversal"	10	11	■	
				2	Mettre en place des plans de secours communaux et particuliers	Action liée à l'action 2.4.1		11	12		
				3	Mettre en place des plans de circulation	Action liée à l'action 2.4.1		12	13		
		5	Veiller au maintien de la qualité de la prévision et de l'annonce des crues	1	Améliorer le système de prévision et d'annonce des crues			13	14		
				2	Mettre en place des réseaux de piézomètres	Action identique à l'action 1.2.2, s'y reporter	"Transversal"	14	X		

Action 2. 1. 1

Se protéger contre une crue de type 1995 pour l'Odét et 1974 pour le Steïr

Motivation

Les travaux de protection de la ville de Quimper pour les crues égales ou inférieures à la crue de 1995 (127 m³/s sur l'Odét et 59 m³/s sur le Steïr) ont débuté en 1997 et permettent de protéger la ville pour les événements de période de retour estimée à 10-20 ans. Ces travaux correspondent au niveau de protection envisageable dans le respect de l'environnement urbain existant. Une protection supérieure devra passer par des aménagements hors zone urbaine.

Description

Poursuivre les travaux sur l'Hippodrome, les rives du Steïr, le Halage, le Frouit.

Les travaux comprennent :

- l'élargissement du lit
- le rehaussement des berges
- la reprise des réseaux d'eau pluviale
- l'aménagement paysager

Les travaux comprennent également des opérations de revalorisation des quartiers exposés (cadre de vie, nouveaux espaces à imaginer...) : il s'agit d'accompagner les travaux de protection contre les crues en les intégrant harmonieusement dans l'espace de vie urbain et en adaptant les zones exposées à l'aléa.

Type d'action

Organisation.....

Aménagement - Prescriptions techniques..... X

Réglementation.....

Cadre contractuel et/ou incitatif.....

Information / sensibilisation

Etudes et connaissances.....

Localisation

Ville de Quimper

Niveau d'action

Mesure structurelle X

Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X					

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Ville de Quimper - Ergué-Gabéric

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
10 000 000 euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Ce montant ne concerne que les investissements prévus de 2005 à 2007.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Efficience de la protection pour les crues de période de retour 10-20 ans.

Indicateurs

Degré de réalisation des aménagements (estimé par "tranches" de budget ou par "phases" de réalisation).

Remarques complémentaires

Cette action déjà engagée n'est pas directement le fruit du SAGE, mais elle doit y être intégrée pour la logique de l'approche du thème "inondation".

Action 2. 2. 1

Créer des retenues sèches

Motivation

Ces aménagements interviennent en complémentarité des travaux entrepris en ville pour se protéger d'une crue de type 1995 en stockant les volumes supplémentaires d'une crue de projet à déterminer.

Description

Le stockage se fait au moyen de retenues sèches équipées ou non d'une vanne de régulation couplée à un système de prévision des crues tenant compte à la fois de la pluviométrie et des conditions de marée. Ce sont des ouvrages ouverts ne perturbant pas l'écoulement normal des cours d'eau, et donc vides en temps ordinaires. Face à une crue, elles laissent passer le débit supportable à l'aval et seul le débit excédentaire remplira la retenue pendant la pointe de crue, l'eau stockée étant relâchée progressivement pendant la décrue.

Les études préalables (étude hydraulique et recherche des sites potentiels) ont débuté en 2001-2002. Après la mise en place de la maîtrise d'ouvrage et des montages financiers, l'élaboration des études techniques, l'élaboration des études d'impact et l'obtention des autorisations administratives, les premiers travaux pourraient être engagés en 2007 et réalisés sur une période de 5 ans.

Type d'action

Organisation.....
 Aménagement - Prescriptions techniques..... X
 Réglementation.....
 Cadre contractuel et/ou incitatif.....
 Information / sensibilisation.....
 Etudes et connaissances.....

Localisation

Sur l'Odé et sur le Steïr

Niveau d'action

Mesure structurelle X
 Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X			

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Ville de Quimper

Partenaire(s) : EPTB / SIVALODET

Montant

Investissement :
30 000 000 euros HT

Fonctionnement :
20 000 euros HT

Ce prix ne comprend pas les études, les frais d'acquisition foncière, les indemnités des propriétaires et les autres frais annexes.
Le coût de fonctionnement est évalué à 5000 - 6000 euros par an et par ouvrage.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Réduire les débits de la crue de projet (période de retour comprise entre 30 et 100 ans), pour les rendre admissibles dans Quimper (correspondant à une crue inférieure ou égale à la crue de 1995).

Indicateurs

Degré de réalisation des aménagements (estimé par "tranches" de budget ou par "phases" de réalisation).

Remarques complémentaires

Il convient de définir la crue de référence (crue centennale ou crue 2000). Les recherches de sites potentiels ont débuté dès 1975. Le projet s'est concrétisé suite à l'ampleur des dégâts liés la crue 2000.
La question de la maîtrise d'ouvrage du projet relance la question de la création d'un EPTB.
Le projet doit tenir compte :
- de l'indemnisation des agriculteurs,
- de l'inondation temporaire des voiries et éventuellement des habitations concernées,
- de la prise en compte des impacts sur l'environnement (loi sur la nature de 1976 et loi sur l'eau de 1992) et en particulier des contraintes liées à la vie piscicole et à la libre circulation des migrateurs,
- des impératifs de conformité des travaux avec la DCE.

Action 2. 2. 2

Réaliser le PPRI amont

Motivation

Assurer une prévention réglementaire des personnes et des biens vis à vis des inondations répétées sur le bassin, en particulier Quimper situé à la confluence de l'Odet, du Jet et du Steïr.
Préserver les champs d'expansion des crues en amont de l'agglomération quimpéroise.

Description

Les PPRI ont pour objet (art. L 562-1 du Code de l'Environnement) :

- de délimiter les zones exposées au risque, en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru, et les zones non directement exposées mais où de nouveaux ouvrages, aménagements, constructions pourraient aggraver les risques ou en créer de nouveaux,
- de réglementer dans ces zones tout type de construction, d'ouvrage, d'aménagement ou d'exploitation agricole, commerciale ou industrielle,
- de définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises dans les zones exposées directement ou indirectement,
- de définir les mesures qui doivent être prises relativement à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des aménagements et espaces existants à la date de l'approbation.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....X
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisationX
Etudes et connaissances.....

Localisation

Communes riveraines du Jet, Steïr et Odet en amont de Quimper

Niveau d'action

Mesure structurelleX
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X							

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Etat

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
35 000 euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

L'application du dispositif réglementaire pour :
- renforcer la sécurité des personnes et des biens en interdisant notamment toute construction dans les zones d'aléa le plus fort,
- favoriser le libre écoulement des eaux,
- préserver les zones d'expansion des crues,
- informer les élus locaux et la population sur le risque inondation dans le bassin.

Indicateurs

Approbation du PPRI du bassin amont.
Fréquence des crues et dégâts occasionnés.

Remarques complémentaires

Cette action fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Action 2. 2. 3

Maîtriser le ruissellement urbain : schémas de gestion des eaux pluviales, bassins de rétention, chaussées drainantes...

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Qualité de l'eau"
Action liée aux actions 3.6.1 et 3.6.2

Motivation

L'imperméabilisation des sols (parkings, toitures, zones d'activités, routes) accroît localement les débits par l'augmentation du ruissellement et aggrave les conséquences des inondations. Les conséquences locales peuvent en être très dommageables.

En outre, l'eau ruisselant sur les surfaces urbaines se charge en polluants, notamment sous forme particulaire (dépôts polluants liés au trafic automobile et à l'activité industrielle, revêtement des surfaces plomb et zinc...).

Enfin, le ruissellement urbain provoque généralement l'engorgement des réseaux d'épuration des eaux usées.

Description

Etablir un plan de gestion prévisionnel des eaux pluviales en lien avec le développement urbain et l'existant.

Recourir aux solutions traditionnelles :

- réaliser des bassins de stockage temporaire en aval des zones urbaines et le long des infrastructures (déversoirs d'orages, bassins de stockage à ciel ouvert ou enterrés),

- agir sur le dimensionnement du réseau d'assainissement : soit par la mise en place d'un réseau séparatif, soit par un surdimensionnement du réseau unitaire lui permettant de recueillir les eaux pluviales lors des épisodes orageux, avec dans tous les cas un traitement des eaux collectées.

Recourir aux "techniques alternatives" (ou techniques compensatoires) : chaussées à structure réservoir, chaussées poreuses pavées ou enrobées, toitures terrasses, puits d'infiltration, noues....

Intégrer des « plans de zonage pluvial » dans les PLU (prévu par l'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales).

Cette mesure concerne en priorité les extensions urbaines (il est plus difficile techniquement et économiquement d'intervenir sur l'existant).

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation..... X
Cadre contractuel et/ou incitatif X
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances X

Localisation

Communes et réseau routier du bassin versant

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Communes du bassin et Communautés de communes

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
? euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Provisions à prévoir pour inciter à l'aménagement de ce type d'équipement.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Limitation du ruissellement pluvial lié à l'imperméabilisation des surfaces urbanisées (routes, toits, parkings, chaussées...).

Indicateurs

Nombre de schémas d'assainissement communaux tenant compte des eaux pluviales.

Remarques complémentaires

Les bassins de rétention (et de décantation) posent la question de l'entretien, du curage et du devenir des produits issus du curage (qualité induisant une mise en décharge de classe I).

Action 2. 3. 1

**Réduction de la vulnérabilité des bâtiments et des activités
implantées en zones de risque**

Action liée à l'action 2.2.2

Motivation Réduire la vulnérabilité des bâtiments et activités implantées en zone de risque.

Description Informer les institutions, particuliers, industriels et commerçants des actions visant à réduire la vulnérabilité des bâtiments et activités par des travaux et aménagements (prescriptions sur les matériaux, fondations, structures..., rehausse des équipements électriques et divers réseaux, aménager des accès aux services de secours pour les bâtiments publics, stockage des produits dangereux à l'abri pour les industriels, systèmes de batardeaux...). Accompagner financièrement les travaux modificatifs visant à réduire la vulnérabilité des bâtiments.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif X
Information / sensibilisation X
Etudes et connaissances.....

Localisation Agglomération de Quimper

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Etat

Partenaire(s) :

MontantInvestissement :
500 000 euros HTFonctionnement :
? euros HT

Relève en partie des missions du poste évoqué en fiche Action 2.4.1.
Le montant initial d'investissement est susceptible d'être augmenté en fonction du nombre de projets d'aménagements.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries X
Associations.....
Agriculteurs
Autres..... X

(particuliers - commerçants)

Résultats attendus

Diminution de la vulnérabilité des bâtiments exposés au risque inondation.

Indicateurs

Nombre de bâtiments ayant bénéficié du dispositif.

Remarques complémentaires

Cette action concerne l'existant. Les nouvelles constructions doivent être conformes au PPRI ou doivent être réalisées en dehors des zones inondables.
Le PPRI, selon le zonage établi, édicte les différentes dispositions qui s'imposent à l'urbanisme.
Concernant les bâtiments collectifs et de service public, des aménagements seraient également à prévoir.

Action 2. 3. 2
Déménager certains bâtiments trop exposés

Motivation Dans les cas où les protections apparaissent insuffisantes et/ou dans un objectif de reconquête des champs d'expansion des crues, il s'agit de procéder au déménagement et à la destruction de certains bâtiments et activités.

Description Recenser les bâtiments et activités exposées.
Indemniser des propriétaires.
Détruire les bâtiments et renaturation des sites.

Type d'action

Organisation.....	
Aménagement - Prescriptions techniques.....	X
Réglementation.....	
Cadre contractuel et/ou incitatif	X
Information / sensibilisation	X
Etudes et connaissances.....	

Localisation Agglomération de Quimper et lit majeur des cours d'eau

Niveau d'action

Mesure structurelle	
Mesure d'accompagnement	X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Communes du bassin et Communautés de communes

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
1 000 000 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Le montant initial d'investissement sera à réévaluer en fonction du nombre de projets de déménagement effectivement engagés.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Diminution du nombre de personnes et activités exposées.

Indicateurs

Nombre de déménagements réalisés.

Remarques complémentaires

Cette action a pour corollaire la reconquête des champs d'expansion des crues.
Notons que des fonds spécifiques sont mobilisables pour aider financièrement au déménagement dans le cas d'établissements situés dans des zones régies par un PPRI approuvé.

Action 2. 4. 1
Développer la culture du risque

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Transversal"
Action liée aux actions 1.3.1, 2.4.2 et 2.4.3

Motivation Sensibiliser la population au risque et réduire la vulnérabilité psychologique.
Renforcer l'efficacité des dispositifs de secours en préparant la population.

Description Développement des actions de communication par l'Etat sur les documents réglementaires.
Création d'un poste de chargé de mission par la ville de Quimper dont les missions consisteront notamment à :
- accompagner et organiser l'information liée à la publication des documents réglementaires (PPRI, DICRIM) et de portée à connaissance (DCS) par des réunions publiques,
- informer la population en place et les nouveaux arrivants,
- informer sur les dispositions à prendre en cas d'inondation,
- développer la connaissance historique (mise en place des repères de crue...).

Type d'action

Organisation.....	
Aménagement - Prescriptions techniques.....	
Réglementation.....	X
Cadre contractuel et/ou incitatif	
Information / sensibilisation	X
Etudes et connaissances.....	

Localisation Ville de Quimper en priorité

Niveau d'action

Mesure structurelle	X
Mesure d'accompagnement	

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Ville de Quimper - Etat

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
260 000 euros HT

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Sensibilisation de la population au risque inondation.

Indicateurs

Nombre de réunions publiques et de contacts individuels.
Nombre de repères de crue installés.
Nombre d'opérations de communication (publications, panneaux...).

Remarques complémentaires

Action 2. 4. 2
Mettre en place des plans de secours communaux et particuliers

Action liée à l'action 2.4.1

Motivation

Il s'agit de compléter les dispositifs de secours établis par l'état et le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et en cohérence avec ces derniers d'organiser la mobilisation des moyens dont dispose le Maire pour prévenir et assister les populations exposées.

Description

Organiser préventivement les moyens matériels et humains (procédures, fiches réflexes, cellules de crise, dispositifs d'information, relations avec les media...) dans les différentes phases de crise : avant, pendant et après. Inciter à l'établissement de plans de secours particuliers (écoles, maisons de retraite, commerces et industrie). Ces missions pourraient relever des missions du chargé de mission évoqué à la fiche précédente.

Type d'action

Organisation.....X
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisationX
Etudes et connaissances.....

Localisation

Ville de Quimper

Niveau d'action

Mesure structurelleX
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X							

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Ville de Quimper

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Relève du fonctionnement courant de la ville de Quimper qui prévoit l'embauche d'un chargé de mission (cf. Action précédente).

Financeurs potentiels

Union Européenne.....
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional..... X
Conseil général..... X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Rationalisation et efficacité des secours.
Réduction du stress et de la panique en situation de crise.

Indicateurs

Etablissement du plan.
Retours d'expérience suite à sa mise en œuvre.

Remarques complémentaires

L'anticipation par l'organisation des moyens est une des conditions de la bonne gestion des crises, lesquelles sont inévitables à plus ou moins long terme.

Action 2. 4. 3

Mettre en place des plans de circulation

Action liée à l'action 2.4.1

Motivation Il s'agit de réduire l'engorgement de la ville en situation de crise.

Description Organiser une information routière en amont de la zone sinistrée (panneaux, signaux divers...) sur les principaux axes d'arrivée à Quimper et la voie express dès le déclenchement de l'alerte crue par les services de l'Etat. Identifier les itinéraires hors d'eau en situation d'inondation.

Type d'action

Organisation.....	X
Aménagement - Prescriptions techniques.....	
Réglementation.....	
Cadre contractuel et/ou incitatif.....	
Information / sensibilisation	X
Etudes et connaissances.....	

Localisation Agglomération de Quimper

Niveau d'action

Mesure structurelle	
Mesure d'accompagnement	X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X								

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Ville de Quimper - Etat - Conseil Général
Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Relève du fonctionnement courant des maîtres d'ouvrage.

Financeurs potentiels

Union Européenne.....
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional..... X
Conseil général..... X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X
Chambres consulaires.....
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Réduction de l'engorgement et de l'inquiétude des automobilistes.
Réduction du risque pour les personnes.

Indicateurs

Etablissement du plan de circulation.
Retours d'expérience suite à sa mise en œuvre.

Remarques complémentaires

Cette action complète le dispositif évoqué à la fiche action 2.4.2.
Compte tenu de la difficulté d'anticiper précisément les conséquences d'une crue en terme de perturbations, il est souhaitable d'adopter un dispositif souple et réactif aux évolutions de la situation.

Action 2. 5. 1

Améliorer le système de prévision et d'annonce des crues

Motivation Il s'agit d'améliorer l'efficacité et la fiabilité des dispositifs d'alerte.

Description Remplacer ou réaliser un système d'acquisition et d'exploitation des données remplaçant des stations de prévision de l'annonce des crues.
Intégrer des prévisions pluviométriques dans les modèles de l'Odet.
Mettre en place un serveur de données.

Type d'action

Organisation.....	X
Aménagement - Prescriptions techniques.....	
Réglementation.....	
Cadre contractuel et/ou incitatif	
Information / sensibilisation	
Etudes et connaissances.....	X

Localisation Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle	X
Mesure d'accompagnement	

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X								

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Etat

Partenaire(s) :

MontantInvestissement :
300 000 euros HTFonctionnement :
? euros HT

Les frais de fonctionnement s'intègrent dans le cadre dans la réorganisation des services de l'Etat (Service de Prévision des Crues).

Financeurs potentiels

Union Européenne.....
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional.....
Conseil général.....
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires.....
Syndicats intercommunaux.....
Industries.....
Associations.....
Agriculteurs.....
Autres.....

Résultats attendusDispositif plus précis, plus efficace et plus fiable.
Meilleure gestion de crise.**Indicateurs**Réalisation des équipements.
Retours d'expérience sur l'efficacité du système.**Remarques complémentaires**

Cette modernisation du dispositif s'intègre dans le cadre de la régionalisation de la prévision des crues.



SAGE de l'Odet

Thème 3 : QUALITE DE L'EAU

Enjeu :

Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'eau

SAGE de l'Odét - Actions

Apparaissent en grisé les actions qui concernent également un autre thème où elles sont décrites

N° Enj	Thème / Enjeu	N°Obj	Objectif	N° Act. / Obj.	Intitulé action	Renvoi / autre action	Autres Thèmes	Nb Act. Enj.	Nb total Actions	Actions Prioritaires	Actions EPTB
3	Thème : QUALITE DE L'EAU Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'eau	1	Améliorer les pratiques et l'aménagement de l'espace agricole	1	Etendre un programme de type BEP à l'ensemble du bassin versant			1	15	■	⊙
				2	Réhabiliter une pratique plus agronomique du travail du sol	Action liée à l'action 3.1.1	"Inondations"	2	16	■	⊙
				3	Développer les couverts végétaux	Action liée à l'action 3.1.1	"Inondations"	3	17		
				4	Inventorier et cartographier les talus		"Inondations"	4	18		⊙
				5	Créer des talus ou des bandes boisées		"Inondations"	5	19		⊙
				6	Diffuser les résultats et encourager les efforts	Action liée à l'action 1.3.1	"Transversal"	6	20		
				7	Protéger les zones humides	Action incluse dans l'objectif 5.1. ; s'y reporter	"Inondations" "Milieux aquatiques"	7	X		
				8	Aménager les abreuvoirs	Action identique à l'action 5.4.1 ; s'y reporter	"Milieux aquatiques"	8	X		
		2	Réduire la pollution par les pesticides (tous usages)	1	Mieux connaître les types de substance et les volumes utilisés (pesticides) par type d'usager			9	21		⊙
				2	Favoriser le raisonnement des pratiques des usagers dans l'usage des pesticides			10	22		⊙
				3	Développer les techniques alternatives aux pesticides			11	23		
				4	Poursuivre la réalisation des plans de désherbage et signer les chartes communales			12	24		⊙
		3	Poursuivre l'amélioration des dispositifs d'assainissement	1	Mettre en place des opérations groupées de résorption des pollutions issues de l'assainissement non collectif			13	25	■	
				2	Clarifier le devenir des boues de station d'épuration et de l'assainissement autonome			14	26	■	
		4	Réduire la pollution générée par les piscicultures	1	Adapter la production aux capacités du milieu	Action identique à l'action 5.5.4 ; s'y reporter	"Milieux aquatiques"	15	X		
				2	Développer les techniques nouvelles de traitement des rejets	Action identique à l'action 5.5.4 ; s'y reporter	"Milieux aquatiques"	16	X		
		5	Réduire la pollution issue de la navigation	1	Collecter les eaux noires et brunes	Action identique à l'action 6.6.4 ; s'y reporter	"Estuaire"	17	X		
				2	Créer des installations de carénage	Action identique à l'action 6.6.5 ; s'y reporter	"Estuaire"	18	X		
		6	Réduire la pollution issue du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées	1	Quantifier la pollution (micropolluants, microbiologie) issue du lessivage des zones imperméabilisées et identifier des solutions			19	27		⊙
				2	Développer les bassins de rétention	Action incluse dans l'action 2.2.3 ; s'y reporter	"Inondations"	20	X		
		7	Réduire la pollution industrielle et artisanale	1	Résorber les points noirs industriels			21	28		
				2	Inventorier les anciens sites pollués et les activités à risques ne relevant pas des ICPE			22	29		⊙
		8	Suivre de la qualité de l'eau	1	Réseau de suivi de la qualité des eaux			23	30		⊙

Objectif 3. 1
Améliorer les pratiques et l'aménagement de l'espace agricole

Action 3. 1. 1
Etendre un programme de type BEP à l'ensemble du bassin versant

Motivation

Etendre les actions en cours dans le cadre du programme BEP à l'ensemble du bassin pour généraliser les actions de réduction des pollutions d'origine agricole (déjections animales, phytosanitaires, engrais) en incitant la profession agricole à adopter des "bonnes pratiques".
Cette action peut se justifier en fonction des objectifs de la DCE, mais aussi du recours à d'autres cours d'eau pour l'AEP.

Description

Au terme du programme BEP (2006), analyser la nécessité de prolonger et d'étendre les actions entreprises à l'ensemble du bassin :
- action type Engagements de Progrès Agronomiques (EPA)
- opérations de communication, d'information et de formation
- classement des parcelles à risque
- couverts végétaux
- ...
Contenu à ajuster en fonction des objectifs de la DCE.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatifX
Information / sensibilisationX
Etudes et connaissances.....

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelleX
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
			X	X	X	X	X			

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET
Partenaire(s) : Chambre d'Agriculture - Prescripteurs
(Coopératives / Entreprises)

Montant

Investissement :
? euros HT
Fonctionnement :
? euros HT
Prévoir un salarié à plein temps.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs X
Autres.....

Résultats attendus

Réduction de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires, les matières azotées (engrais minéraux, déjections animales) et phosphorées, les matières organiques, la bactériologie...

Indicateurs

Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche.

Remarques complémentaires

Cette action dépendra de l'évaluation des programmes réglementaires et contractuels en cours, ainsi que des orientations définies par les financeurs potentiels (Etat, Agence de l'Eau, Région, Département).

Action 3. 1. 2
Réhabiliter une pratique plus agronomique du travail du sol

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Inondations"
Action liée à l'action 3.1.1

Motivation

Le retour d'expérience au niveau national montre que la mise en œuvre de pratiques culturales plus "agronomiques" (rotation des cultures, techniques culturales, assolement, apports limités d'intrants) conduit à diminuer les pollutions diffuses d'origine agricole et à limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.
Les travaux de la ferme de Kerlavic devraient être un laboratoire où serait testée la faisabilité de la mise en œuvre de ces techniques, tant au niveau technique qu'économique.

Description

Communiquer auprès de la profession agricole lors d'opérations ciblées.
Relayer l'information par l'intermédiaire de la Chambre d'Agriculture.
Faire de la ferme de Kerlavic une plate-forme de démonstration et d'échanges.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatifX
Information / sensibilisationX
Etudes et connaissances.....X

Localisation

Ensemble du bassin (surtout bassin versant du Steir)

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnementX

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET - Ferme de Kerlavic

Partenaire(s) : Chambre d'Agriculture - Prescripteurs - Ferme de Kerlavic

Montant

Investissement :
? euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Financeurs potentiels

Union Européenne X
Etat X
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux X
Industries
Associations
Agriculteurs X
Autres

Résultats attendus

Limitation de l'érosion.
Diminution du ruissellement.
Diminution des pollutions diffuses liées aux produits phytosanitaires, aux matières azotées (engrais minéraux), phosphorées, organiques et bactériologie.

Indicateurs

Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche et surfaces concernées.
Tonnages d'intrants utilisés sur le bassin (engrais, pesticides).

Remarques complémentaires

La Chambre d'Agriculture pourrait être maître d'ouvrage pour la recherche de références techniques.

Action 3. 1. 3
Développer les couverts végétaux

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Inondations"
Action liée à l'action 3.1.1

Motivation

Aller au-delà des 80% de sols couverts imposés par la Directive Nitrates.
Limiter le ruissellement sur les sols en interculture.
Réduire le lessivage de l'azote par absorption de l'azote minéral du sol.
Lutter contre l'érosion.
Améliorer la structure du sol (enrichissement en matière organique, aération par le système racinaire).

Description

Plantation d'espèces en intercultures : le choix de l'espèce (type crucifères, légumineuses ou graminées) dépend du type de cultures et des conditions locales.
Destruction strictement mécanique du couvert.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif X
Information / sensibilisation X
Etudes et connaissances.....

Localisation

Ensemble du bassin (surtout bassin versant du Steir)

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Agriculteurs

Partenaire(s) :

MontantInvestissement :
? euros HTFonctionnement :
? euros HT

Investissement lors du semis de l'ordre de 51 à 61 Euros/ha (sans compter le coût de la destruction).

Financeurs potentiels

Union Européenne X
 Etat X
 Agence de l'eau X
 Conseil régional X
 Conseil général X
 Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
 Chambres consulaires
 Syndicats intercommunaux X
 Industries
 Associations
 Agriculteurs X
 Autres

Résultats attendus

Diminution du taux de nitrates dans les eaux de surface du bassin versant en piégeant l'azote restant dans la terre après une culture.
 Réduction de l'érosion des sols.
 Réduction des transferts de pesticides, phosphores, matières organiques et microorganismes...

Indicateurs

Nombre d'ha plantés en interculture.
 Nombre d'exploitants ayant recours à l'interculture.

Remarques complémentaires

Cette action est généralement incluse dans les mesures incitatives des contrats BEP, CAD... auxquelles on se référera pour l'élaboration des cahiers des charges.

Action 3. 1. 4
Inventorier et cartographier les talus

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Inondations"

Motivation

Disposer de documents de référence pour la protection des talus ayant un rôle stratégique (filtre naturel, limitation du ruissellement).

Description

- Localisation des talus stratégiques par photographie aérienne (talus de ceinture de fond de vallée, talus de ceinture de plateau, talus perpendiculaires à la pente des terrains).
- Vérifications ponctuelles sur le terrain pour valider l'analyse des photographies .
- Cartographie à l'échelle cadastrale des principaux talus avec l'établissement d'une carte par commune.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances..... X

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
			X	X	X					

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) :

MontantInvestissement :
0 euros HTFonctionnement :
30 000 euros HT**Financeurs potentiels**

Union Européenne.....
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X
Chambres consulaires.....
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Sensibilisation des habitants des communes à leur patrimoine.
Identification des talus stratégiques.
Base pour appliquer les outils de protection existant et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme. (cf. règlement du SAGE)

Indicateurs

Nombre de communes inventoriées.
Linéaire de talus stratégiques inventoriés par commune.

Remarques complémentaires

Action 3. 1. 5
Créer des talus ou des bandes boisées

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Inondations"

Motivation

Réguler les transferts polluants sur les versants.
Assurer un meilleur transit des eaux de ruissellement vers les nappes phréatiques.
Limiter l'érosion des sols et le ruissellement.
Obtenir un impact paysager positif (bocage).
Favoriser la biodiversité.

Description

L'implantation de talus en rupture de pente ou sur les versants permet de réduire le ruissellement. L'eau bloquée s'évapore ou s'infiltre dans le sol qui joue alors un rôle de filtre naturel en retenant certaines particules polluantes des eaux de ruissellement.
Le talus pourra être associé à un fossé ou planté (herbe, arbuste ou arbre).
L'implantation se fera préférentiellement perpendiculairement au sens des écoulements.
Il convient de prévoir une continuité hydraulique entre les structures linéaires (fossés, haies, talus) pour jouer un rôle efficace dans la maîtrise des eaux.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif X
Information / sensibilisation X
Etudes et connaissances.....

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Agriculteurs - Communes du bassin et
Communautés de communes - EPTB /
SIVALODET - SIVOMEAQ

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
? euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Investissement : de 5 à 10 euros du mètre de linéaire.

Financeurs potentiels

Union Européenne X
Etat
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux X
Industries
Associations
Agriculteurs X
Autres

Résultats attendus

Base pour lancer des investigations plus poussées concernant les zones humides où des enjeux particuliers auront été identifiés.

Indicateurs

Linéaire de talus créés ou reconstitués.

Remarques complémentaires

On se référera au cahier des charges des mesures agri-environnementales (voir DDAF).
Cette mesure revêt une importance culturelle compte tenu du paysage traditionnel local.

Action 3. 1. 6
Diffuser les résultats et encourager les efforts

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Transversal"
Action liée à l'action 1.3.1

Motivation

Faire évoluer les pratiques en favorisant les échanges et retours d'expérience entre les exploitants. Il s'agit également de valoriser les résultats obtenus auprès du grand public et de favoriser le dialogue agriculture-société.

Description

Organiser un espace d'échanges dans le cadre de la reconversion de la ferme expérimentale de Kerlavic située au coeur du bassin versant de l'Odet. Utilisation de différents supports de communication : visites de terrain, sessions de formation, articles de presse (presse locale et régionale), bulletins spécifiques....

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation X
Etudes et connaissances.....

Localisation

Ensemble des communes du bassin - Ferme de Kerlavic

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Ferme de Kerlavic

Partenaire(s) :

MontantInvestissement :
? euros HTFonctionnement :
? euros HT**Financeurs potentiels**

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
Chambres consulaires X
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Base pour appliquer les outils de protection existant ou mettre en oeuvre des actions de gestion.

IndicateursFréquentation de la ferme.
Nombre de sessions et de visites organisées.**Remarques complémentaires**

Cette démarche peut s'inscrire également dans le cadre de l'application de la DCE qui prévoit "une montée en compétence" du public sur la thématique de la qualité de l'eau.
A ce titre, la ferme de Kerlavic pourrait participer à un réseau d'acteurs organisés à l'échelle du bassin couvrant les différents aspects de la gestion de l'eau.

Action 3. 2. 1

**Mieux connaître les types de substance et les volumes utilisés
(pesticides) par type d'usager**

Motivation

Evaluer le risque sur le bassin.
Sensibiliser les usagers.
Ajuster les mesures de prévention et d'information.

Description

Dresser un panorama synthétique de l'usage des pesticides sur le bassin versant (type de molécules, volumes, pratiques...) par type d'utilisateurs. Enquête auprès des fournisseurs et des différentes catégories d'utilisateurs : agriculteurs, équipements et infrastructures (Conseil Général, communes, SNCF), grands public et jardiniers amateurs.
Bilan des volumes non utilisés et récupérés lors des opérations de collecte. L'EPTB pourrait coordonner et centraliser les résultats des enquêtes sectorielles (agriculture, particuliers, collectivités locales) menées par les partenaires (Chambre d'agriculture, Conseil Général, Communes).

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....X

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnementX

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
		X	X							

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET - SIVOMEAQ

Partenaire(s) : Chambre d'agriculture - CCI - Associations de consommateurs - Associations d'horticulture - Coopératives - Jardineries - SNCF - Collectivités...

MontantInvestissement :
0 euros HTFonctionnement :
10 000 euros HT

Provision totale.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Connaissance quantitative et qualitative des substances utilisées sur le bassin.
Sensibilisation des usagers.
Identification ciblée des catégories d'usagers pour des mesures de prévention adaptées.

Indicateurs

Réalisation de l'enquête.
Evolution des actions préventives.

Remarques complémentaires

Il faudrait développer des moyens locaux afin d'obtenir une vision précise des volumes de produits vendus sur le bassin.

Action 3. 2. 2

Favoriser le raisonnement des pratiques des usagers dans l'usage des pesticides

Motivation

Diminution des quantités de phytosanitaires utilisées.
Poursuivre et renforcer les actions menées auprès des différentes catégories d'usagers (SNCF, Collectivités locales, grand public, agriculteurs, industriels...).

Description

Informier et sensibiliser les usagers pour promouvoir des modes de désherbage adaptés, à l'aide de plaquettes d'information, d'animations dans des forums, foires et points de ventes :

- réduire les doses de produits utilisés,
- réduire les fréquences d'utilisation,
- ne pas désherber à proximité d'un cours d'eau,
- identifier les zones à risques,
- diagnostic des pulvérisateurs,
- techniques alternatives.

"Astuces" pour les jardiniers amateurs (eau bouillante, géotextile sous les gravillons, couverture des sols par un paillis ou des plantes couvre-sol... pour éviter l'usage d'herbicides, bonnes pratiques de jardinage et choix des variétés résistantes pour limiter les maladies et ravageurs).

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisationX
Etudes et connaissances.....

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelleX
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET - SIVOMEAQ

Partenaire(s) : Chambre d'agriculture - CCI - Associations de consommateurs - Associations d'horticulture - Coopératives - Jardineries - SNCF - Collectivités...

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Fonctionnement courant de l'EPTB / SIVALODET (personnel et communication).

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Sensibilisation des usagers.
Modifications des pratiques.
Diminution de la pollution des eaux par les molécules toxiques.

Indicateurs

Quantité de pesticides présente dans les eaux.
Ventes de produits phytosanitaires et linéaires de rayonnement.

Remarques complémentaires

Cette action de sensibilisation pourra s'appuyer sur les enseignements tirés de l'enquête mentionnée dans la fiche précédente.

Action 3. 2. 3
Développer les techniques alternatives aux pesticides

Motivation

Diminuer les quantités de phytosanitaires utilisées pour l'entretien des zones imperméables type voirie (à très forts risques de transfert des produits phytosanitaires dans les eaux).
Promouvoir une alternative à l'utilisation des traitements chimiques dans les grandes cultures.

Description

Encourager l'achat de matériel.
Utilisation de techniques mécaniques (balayage périodique, brosses rotatives) et thermiques (désherbeurs à vapeur...) pour l'entretien des voiries.
Recours aux auxiliaires de lutte contre les ravageurs (insectes prédateurs naturels), rotation des cultures, utilisation des phéromones et favoriser la technique de Gestion Intégrée des Ravageurs dans les grandes cultures...
Formation des utilisateurs.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatifX
Information / sensibilisationX
Etudes et connaissances.....

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelleX
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Communes du bassin et Communautés de communes - Conseil Général - SNCF- Etat - Agriculteurs - Industriels - Particuliers

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
500 000 euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Provision initiale pour l'investissement du matériel à actualiser en fonction des projets.
Fonctionnement courant pour la formation.
Entretien du matériel non chiffré.

Financeurs potentiels

Union Européenne.....
Etat..... X
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs X
Autres.....

Résultats attendus

Modifications des pratiques.
Diminution de la pollution des eaux par les molécules toxiques par réduction des transferts vers les cours d'eau.

Indicateurs

Dispositifs alternatifs mis en œuvre.
Nombre de plans de désherbage.
Evolution des surfaces traitées par les techniques alternatives.

Remarques complémentaires

Les nouvelles techniques de désherbage des zones imperméables étant peu connues, il sera nécessaire d'accompagner leur développement et d'offrir aux collectivités, un appui technique à leur utilisation.
Concernant les jardiniers amateurs, il s'agit de diffuser l'information et les moyens alternatifs à l'usage des produits chimiques.
Quant aux agriculteurs, la chambre d'agriculture joue un rôle important dans la diffusion de l'information et l'aide à l'application des techniques.
L'attribution d'aides directes aux agriculteurs ne peut être envisagée que dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat.

Action 3. 2. 4

Poursuivre la réalisation des plans de désherbage et signer les chartes communales

Motivation

Améliorer les pratiques des communes pour le désherbage de la voirie en diminuant l'utilisation des herbicides chimiques et en favorisant les techniques alternatives.
Mettre en cohérence les actions à l'échelle du bassin.

Description

Inventorier les pratiques en cours sur la commune.
Identifier des zones où il n'est pas nécessaire et de désherber, et pour les autres, classer les zones selon les risques : zones à risque faible pouvant être traitées chimiquement et les zones classées à risque élevé (en raison de leur imperméabilité, leur proximité à un point d'eau et leur connexion directe au réseau d'évacuation des eaux) où les techniques alternatives sont fortement conseillées (cf. Action 3.2.3) : désherbage mécanique ou thermique (à gaz, vapeur, mousse).
Développer la formation des agents.
Inclure un volet d'information et de sensibilisation du public.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisationX
Etudes et connaissances.....X

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelleX
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X				

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET - Communes du bassin et Communautés de communes

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
60 000 euros HT

Provision totale.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Diminution de l'emploi des herbicides chimiques par les services communaux.
Modifications des pratiques par diffusion des techniques alternatives.
Diminution de la pollution des eaux par les molécules toxiques par réduction des transferts vers les cours d'eau.

Indicateurs

Nombre de plans de désherbage communaux sur le bassin.
Surfaces désherbées chimiquement par commune.
Volumes de produits utilisés par les services communaux.

Remarques complémentaires

Le programme BEP a initié la démarche qui tend à se généraliser à l'ensemble des communes du bassin.

Action 3. 3. 1

Mettre en place des opérations groupées de résorption des pollutions issues de l'assainissement non collectif

Motivation

Dans le cadre de la mise en place des SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif) prévus par la réglementation, il s'agit d'agir prioritairement sur les dispositifs défectueux situés dans les zones les plus sensibles.

Description

Réalisation d'un état de lieux général de l'ANC par commune avec une identification des points noirs (rejets directs dans les cours d'eau, à proximité des captages et des zones conchylicoles....).
Soutien financier pour la mise aux normes dans le cadre d'opérations groupées.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation..... X
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances..... X

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Communes du bassin et Communautés de communes

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
? euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Mise aux normes des dispositifs d'assainissement individuels.
Diminution de la pollution diffuse des rivières par les rejets d'eaux usées mal ou non traités.

Indicateurs

Nombre de dispositifs vérifiés et mis aux normes.

Remarques complémentaires

Le suivi de la situation de l'ANC devra être effectué dans le cadre de l'Observatoire de l'Eau (cf. Action 1.2.1.).
Rappelons que le contrôle de l'assainissement autonome est sous la responsabilité de la commune et sous contrôle du maire. La mise en place des SPANC est obligatoire avant fin 2005 pour l'ensemble des communes. Le SPANC a pour missions de contrôler le bon fonctionnement de installations existantes ou nouvelles.
Ce volet de l'assainissement constitue un important chantier des communes accompagnant la mise à niveau des dispositifs collectifs.

Action 3. 3. 2

Clarifier le devenir des boues de station d'épuration et de l'assainissement autonome

Motivation

Régler le problème du devenir des boues des stations d'épuration, du curage des lagunes et des vidanges des fosses septiques en déterminant des filières d'élimination adaptées. Il convient également de rajouter la problématique des graisses, des boues de curage des réseaux d'assainissement, des boues de curage des bassins de rétention d'eau pluviale et plus largement des vases de ports.

Description

Réaliser une étude de synthèse et de prospective :
- évaluer les tonnages en jeux,
- prospecter les différentes filières d'élimination existant sur le bassin ou à proximité (épandage agricole, co-incinération avec les déchets ménagers, mise en décharge, valorisation par compostage...).

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation..... X
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances..... X

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X						

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Conseil Général

Partenaire(s) : Comité départemental des boues

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
50 000 euros HT

Etude ponctuelle.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Etude dont les résultats permettront d'éclairer les collectivités dans leurs choix et d'organiser la filière d'élimination adaptée.

Indicateurs

Réalisation de l'étude.
Organisation d'une filière.

Remarques complémentaires

La réponse à cette question est susceptible de dépasser largement l'échelle du bassin versant.
Le Schéma départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, dont la révision est prévue en 2006, est désormais de la compétence du Conseil général. Le devenir des boues de station d'épuration y sera traité.

Action 3. 6. 1

Quantifier la pollution (micropolluants, microbiologie) issue du lessivage des zones imperméabilisées et identifier des solutions

Motivation

Identifier les types de polluants issus du lessivage des zones imperméabilisées afin de déterminer des solutions appropriées. Les dispositifs couvrent déjà une partie des surfaces urbanisées (bassins d'orage, chaussées drainantes...). Il s'agit d'étudier la nécessité ou non de compléter ces dispositifs.

Description

Expertiser l'impact du ruissellement sur les espaces imperméabilisés urbains (routes, aéroport, parkings...).
Rechercher des références existantes concernant des objectifs à atteindre.
Proposer des solutions complémentaires à ce qui existe pour réduire l'impact qualitatif du ruissellement urbain.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances..... X

Localisation

Ensemble du bassin, particulièrement l'agglomération de Quimper

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
		X								

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) :

MontantInvestissement :
0 euros HTFonctionnement :
35 000 euros HT**Financeurs potentiels**

Union Européenne	
Etat.....	
Agence de l'eau	X
Conseil régional	X
Conseil général.....	X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes	
Chambres consulaires	
Syndicats intercommunaux.....	X
Industries	
Associations.....	
Agriculteurs	
Autres.....	

Résultats attendus

Evaluation de l'impact qualitatif du ruissellement urbain sur les eaux de rivière et proposition de mesures.

IndicateursRéalisation de l'étude.
Mise en œuvre des dispositifs complémentaires adaptés à l'issue des conclusions de l'étude.**Remarques complémentaires**

Cette action pose le problème de l'intervention sur les tissus urbains existants (réseaux séparatifs, mise en place de déshuileurs et débourbeurs...).

Le paramètre microbiologique est à souligner au regard des activités nautiques pratiquées en sortie de l'agglomération de Quimper.

Action 3. 7. 1
Résorber les points noirs industriels

Motivation Il s'agit de résorber les sources de pollution industrielle qui subsistent.

Description Equiper les industries en systèmes de traitement des eaux usées ou les raccorder à un dispositif collectif suffisamment dimensionné.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....

Localisation Leuhan, Laz

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X							

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Industriels

Partenaire(s) :

MontantInvestissement :
? euros HTFonctionnement :
0 euros HT**Financeurs potentiels**

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional
Conseil général.....
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries X
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Réduction de la pollution des eaux d'origine industrielle (matières organiques, bactério...).

Indicateurs

Réalisation des équipements.

Remarques complémentaires

Cette question soulève la nécessaire attention quant à l'impact des activités industrielles et artisanales sur l'ensemble du bassin versant. Il convient par ailleurs de développer les conventions de rejet avec les différentes activités professionnelles utilisant le réseau publique (obligation réglementaire pour les ICPE).

Action 3. 7. 2

Inventorier les anciens sites pollués et les activités à risques ne relevant pas des ICPE

Motivation Il s'agit d'améliorer la connaissance des pollutions présentes et passées induites par les activités industrielles et artisanales.

Description Collecter les données notamment auprès de l'ADEME et des services de l'Etat.
Enquêter sur le terrain auprès des industriels et artisans.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances..... X

Localisation Ensemble du bassin (en particulier l'agglomération de Quimper)

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
					X	X				

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) : Etat - ADEME

MontantInvestissement :
0 euros HTFonctionnement :
25 000 euros HT**Financeurs potentiels**

Union Européenne	
Etat.....	
Agence de l'eau	X
Conseil régional	X
Conseil général	X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....	
Chambres consulaires	
Syndicats intercommunaux.....	X
Industries	
Associations.....	
Agriculteurs	
Autres.....	

Résultats attendusIdentification de points noirs.
Proposition de mesures.
Amélioration de la connaissance.**Indicateurs**Réalisation de l'étude.
Identification de points noirs (localisation géographique et nature).
Mise en place de mesures de réduction du risque.**Remarques complémentaires**

Action 3. 8. 1
Réseau de suivi de la qualité des eaux

Motivation

Suivre l'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en lien avec des objectifs fixés par le SAGE et en cohérence avec la DCE.

Description

Poursuivre et développer l'action existante : analyses physico-chimiques et biologiques des eaux superficielles.
Intégrer les analyses de qualité des eaux souterraines à partir de forages existants ou à créer.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances..... X

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) : BRGM

MontantInvestissement :
0 euros HTFonctionnement :
25 000 euros HT

Fonctionnement annuel.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Suivi de l'évolution de la qualité de l'eau.
Evaluation des résultats des actions de reconquête entreprises et du respect des objectifs qualitatifs du SAGE.

Indicateurs

Bilans annuels.

Remarques complémentaires

Le réseau de suivi des eaux superficielles existe déjà à l'échelle du bassin versant ; il est géré par le SIVALODET et le SIVOMEAQ.
Le réseau de suivi des eaux souterraines reste à créer et pourrait s'appuyer sur les dispositifs de piézomètres évoqués à la fiche Action 1.2.2 et 2.5.2 dans le cadre du suivi quantitatif des nappes.



SAGE de l'Odet

Thème 4 : BESOINS ET RESSOURCES

***Enjeu :
Sécuriser l'approvisionnement en eau
et raisonner son usage***

SAGE de l'Odét - Actions

Apparaissent en grisé les actions qui concernent également un autre thème où elles sont décrites

N° Enj	Thème / Enjeu	N°Obj	Objectif	N° Act. / Obj.	Intitulé action	Renvoi / autre action	Autres Thèmes	Nb Act. Enj.	Nb total Actions	Actions Prioritaires	Actions EPTB
4	Thème : BESOINS ET RESSOURCES Sécuriser l'approvisionnement en eau et raisonner son usage	1	Améliorer la connaissance des besoins et des ressources	1	Identifier les besoins par type de consommateur			1	31		⊙
				2	Harmoniser les données à collecter	Action liée à l'action 1.2.1	"Transversal"	2	32	■	
				3	Centraliser les données de consommation	Action incluse dans l'action 1.2.1, s'y reporter	"Transversal"	3	X		
				4	Doter les collectivités gestionnaires de l'eau de schéma directeur d'AEP			4	33		
				5	Mieux connaître les forages existants		"Qualité de l'eau"	5	34		⊙
				6	Mise en place d'un réseau de suivi du niveau des eaux souterraines	Action identique à l'Action 1.2.2 ; s'y reporter	"Transversal" "Inondation"	6	X		
		2	Donner plus de cohérence à l'organisation des gestionnaires de l'eau	1	Se regrouper pour élargir la réflexion sur l'eau potable à une échelle plus large (Sud Finistère)			7	35	■	
				2	Améliorer les capacités de stockage et de distribution	Action liée à l'action 4.2.1		8	36	■	
				3	Mettre en place des procédures de gestion de crise pour l'AEP	Action liée à l'action 4.2.1		9	37		
		3	Tendre vers une plus grande autonomie du bassin	1	Rechercher en priorité des ressources complémentaires locales			10	38		
		4	Poursuivre les efforts d'économie d'eau	1	Sensibiliser les particuliers et soutenir l'équipement en matériel économe			11	39		⊙
				2	Equiper les bâtiments collectifs en dispositifs économes en eau			12	40		
				3	Augmenter les rendements de réseau			13	41		
		5	Mieux gérer la consommation estivale	1	Définir les modalités de gestion et d'intervention lors des pointes critiques de consommation	Action liée aux actions 4.2.2 et 4.2.3		14	42		
				2	Mobiliser les moyens permettant de respecter le débit réservé sur le Steir		"Milieux aquatiques"	15	43		
				3	Définir les conditions de prélèvements au fil de l'eau sur l'Odét, le Jet, le Mûr et le ruisseau du Corroac'h		"Milieux aquatiques"	16	44		

Action 4. 1. 1
Identifier les besoins par type de consommateur

Motivation

Les besoins en eau varient en fonction de l'évolution de la population, du contexte économique, de la modernisation des outils de production et de la modernisation des équipements domestiques.
Le développement économique est lié à la disponibilité de la ressource.
Prévoir un développement harmonieux du territoire nécessite donc de bien connaître la demande en eau.

Description

Réaliser une étude des besoins en eau par type d'activité, en prévoyant si possible les évolutions pour les 3 années suivantes. On veillera à harmoniser les données de consommation d'eau pour les différents usages.
Cette étude devra être réactualisée tous les 3 ans.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances..... X

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X			X			X			X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET
Partenaire(s) : Chambres consulaires - Syndicats d'eau - Communes

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
40 000 euros HT

Provision pour une étude initiale et mise à jour tous les 3 ans.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Harmoniser le développement économique et les ressources en eau.

Indicateurs

Réalisation de l'étude et de ses actualisations.

Remarques complémentaires

Le Conseil Général conduit une étude de ce type à l'échelle du département.

Enjeu 4

Sécuriser l'approvisionnement en eau et raisonner son usage

Objectif 4. 1

Améliorer la connaissance des besoins et des ressources

Action 4. 1. 2

Harmoniser les données à collecter

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Transversal"
Action liée à l'action 1.2.1

Motivation

La diversité des modes de collecte des données par chaque collectivité rend difficile une vue globale de la situation par type de consommateurs. Bien souvent les données collectées ne distinguent pas les usages (collectifs, domestiques, industriels, agricoles, municipaux), ou n'utilisent pas les mêmes critères de classification.

Description

Créer un outil informatique harmonisé afin de faciliter le rassemblement et l'interprétation des données produites par les différentes structures gestionnaires de l'eau.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X									

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Agence de l'eau

Partenaire(s) :

MontantInvestissement :
0 euros HTFonctionnement :
0 euros HT

Montant lié au fonctionnement courant des structures gestionnaires de l'eau.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional
Conseil général
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Analyser l'évolution des types de consommation.
Faciliter l'exploitation des données dans un cadre normalisé.

Indicateurs

Equipement des structures gestionnaires d'eau.

Remarques complémentaires

Action 4. 1. 4

Doter les collectivités gestionnaires de l'eau de schéma directeur d'AEP

Motivation

Afin d'optimiser la gestion des ressources et des infrastructures de production et de distribution d'eau, il convient que les collectivités adoptent systématiquement une vision prospective des besoins et ressources.

Description

Il s'agit pour toute collectivité productrice ou distributrice d'eau potable d'établir et de réactualiser régulièrement un schéma directeur de l'alimentation en eau potable afin de déterminer :

- les besoins en eau à moyen terme (10 ans) en fonction des usages (collectif, domestique, agricole, industriel, touristique),
- les ressources potentielles mobilisables en fonction des usages ainsi que leur répartition géographique (interconnexions, nouveaux captages et/ou forages, alimentations individuelles pour certains usages),
- les économies d'eau réalisables sur les équipements collectifs,
- les infrastructures à réaliser en fonction du développement des activités et de l'urbanisation.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....X
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisationX
Etudes et connaissances.....X

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelleX
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Structures gestionnaires de l'AEP

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Coût fonction de la taille de la collectivité.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Optimisation de la gestion des ressources et des investissements dans l'optique d'un développement durable.

Indicateurs

Nombre de schémas réalisés.

Remarques complémentaires

Le Conseil Général conduit une étude de ce type à l'échelle du département.

Action 4. 1. 5
Mieux connaître les forages existants

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Qualité de l'eau"

Motivation

Les forages se sont fortement développés dans le département depuis 1976 (environ 700 sur le bassin versant aujourd'hui) et la dernière sécheresse a relancé leur intérêt.

Si les forages présentent un réel intérêt en terme de sécurité des approvisionnements, des questions demeurent sur leur impact cumulé tant sur la gestion quantitative des ressources que sur la qualité de l'eau.

L'étude du BRGM réalisée dans le cadre du SAGE fait apparaître que la concentration des forages est particulièrement forte sur le bassin versant du Steir, déjà fortement sollicité par la prise d'eau du SIVOMEAQ à Troheir (principale ressource de l'agglomération de Quimper).

Description

Réaliser un inventaire des forages existants en identifiant leur localisation, leur état, leur usage (permanent ou évolution en fonction de la saison), et leur devenir dans les 4 années à venir.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances..... X

Localisation

Ensemble du bassin (surtout sur le bassin du Steir)

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
		X				X				X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : ETPB / Sivalodet

Partenaire(s) : BRGM - Chambres consulaires

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
40 000 euros HT

Provision pour une étude initiale et mise à jour tous les 4 ans.

Financeurs potentiels

Union Européenne.....
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires X
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Bilan de l'utilisation des nappes et de son évolution.

Indicateurs

Réalisation de l'étude et de ses actualisations.

Remarques complémentaires

Il sera difficile de parvenir à un inventaire exhaustif : en effet, si les données sont accessibles pour les forages les plus importants nécessitant une autorisation ou une déclaration, les informations seront difficiles à collecter pour les forages plus modestes.

Action 4. 2. 1

Se regrouper pour élargir la réflexion sur l'eau potable à une échelle plus large (Sud Finistère)

Motivation

La sécheresse de 2003, pourtant non exceptionnelle, a entraîné des risques de rupture d'approvisionnement.
Le problème de la sécurisation de l'alimentation en eau potable se pose à l'échelle du Sud-Finistère, voire de l'ensemble du département.
Le CG29 a d'ailleurs lancé mi-2004 une étude sur ce thème.
Le bassin de l'Aulne est un important fournisseur d'eau du bassin de l'Odette en cas de sécheresse. La fourniture annuel représente 20% de la consommation sur le bassin de l'Odette. Mais le bassin de l'Aulne souffre d'un manque de ressource pour respecter le débit d'objectif d'étiage - DOE - (160 jours en 2003). Par ailleurs les milieux aquatiques nécessitent un débit significatif : le DMB - Débit Minimum Biologique - est supérieur au DOE.

Description

S'assurer de l'existence d'une organisation ou d'une structure capable de conduire les réflexions générales relatives à la sécurisation de l'approvisionnement en eau et éventuellement à la gestion d'un réseau structurant.
Afin de ne pas compliquer l'organisation administrative locale, il convient en premier lieu d'envisager un élargissement des compétences et du périmètre d'action du Syndicat mixte de l'Aulne.

Type d'action

Organisation..... X
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....

Localisation

Sud Ouest ou Sud-Finistère

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X							

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Structures gestionnaires de l'AEP
Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Gestion concertée de la ressource.

Indicateurs

Création de cette organisation ou structure.

Remarques complémentaires

L'étude lancée par le Conseil Général sur la sécurisation de l'AEP pourra utilement éclairer cette démarche.
Cette action intervient en complément des mesures prises par les différents gestionnaires de l'eau à leur échelle (recherche de ressources complémentaires, renforcement des infrastructures, cf. objectif 4.3).

Action 4. 2. 2
Améliorer les capacités de stockage et de distribution

Action liée à l'action 4.2.1

Motivation

La gestion des situations de crise pour la desserte en eau potable ne résulte pas toujours du seul déficit de la ressource, mais de l'insuffisance de capacité des réseaux de distribution ou de l'insuffisance du stockage.

Description

Identifier les insuffisances de capacité de transfert et de stockage. L'étude en cours de la sécurisation de l'AEP sur l'ensemble du département devrait permettre d'identifier rapidement les secteurs prioritaires d'intervention. Les travaux pourront se réaliser progressivement sur toute la durée du SAGE.

Type d'action

Organisation.....X
Aménagement - Prescriptions techniques.....X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....X

Localisation

Sud Ouest ou Sud-Finistère

Niveau d'action

Mesure structurelleX
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Structures gestionnaires de l'AEP

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
? euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Les montants ourront être précisés à l'issue de l'étude lancée par le Conseil Général.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Réduction du risque de rupture d'approvisionnement en AEP.

Indicateurs

Nombre de réservoirs réalisés.
Nombre de jours de ruptures en AEP.

Remarques complémentaires

Action 4. 2. 3
Mettre en place des procédures de gestion de crise pour l'AEP

Action liée à l'action 4.2.1

Motivation

Dans le cadre de la réflexion globale à mener sur l'ensemble de la problématique de la ressource en eau sur le département (Action 4.2.1), il convient de traiter en priorité l'aspect "gestion de crise" dont la nécessité a été rappelée par la sécheresse de 2003.

Description

Etablir de manière coordonnée un plan de gestion de crise ainsi que les retours d'expérience.
Pour ce faire, il convient de prévoir au minimum des réunions annuelles pré-estivales afin d'évaluer la situation et d'anticiper une éventuelle crise et des réunions post-estivales afin d'en retirer les enseignements.

Type d'action

Organisation..... X
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....

Localisation

Sud Ouest ou Sud-Finistère

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Structures gestionnaires de l'AEP - Etat

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Le coût relève des frais de fonctionnement courant des structures existantes.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Anticiper afin d'éviter les opérations d'urgence mal maîtrisées et les éventuelles défaillances.

Indicateurs

Plan annuel de gestion de crise "AEP".

Remarques complémentaires

Action 4. 3. 1

Rechercher en priorité des ressources complémentaires locales

Motivation Tendre vers l'autonomie du bassin.
Rechercher les ressources au plus près des besoins.

Description Avant toute importation d'eau, notamment en provenance du syndicat de l'Aulne, il s'agit de rechercher les ressources complémentaires locales au travers de forages, nouveaux captages, retenues d'eau, anciennes carrières.

Type d'action

Organisation.....	
Aménagement - Prescriptions techniques.....	
Réglementation.....	
Cadre contractuel et/ou incitatif.....	
Information / sensibilisation	
Etudes et connaissances.....	X

Localisation Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle	X
Mesure d'accompagnement	

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Structures gestionnaires de l'AEP

Partenaire(s) : BRGM

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
75 000 euros HT

Montant à actualiser en fonction de l'avancement des projets.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Limitation des importations.
Optimisation de l'usage des ressources.
Responsabilisation locale.

Indicateurs

Programmes de recherches et études engagées.
Résultats des recherches en volume produit.
Part des importations sur la consommation des collectivités.

Remarques complémentaires

Il s'agit également de respecter les obligations réglementaires du débit réservé (cf. Actions 4.6.2 et 4.6.3).

Action 4. 4. 1

Sensibiliser les particuliers et soutenir l'équipement en matériel économe

Motivation Il s'agit d'inciter les habitants à réduire leur consommation d'eau.

Description Organiser des actions de communication à destination des particuliers (presse, salons....).
Soutenir financièrement l'achat d'équipements économes (récupérateurs d'eau, divers....).
Accompagner la délivrance des permis de construire et des autorisations de travaux d'un document d'information sur les économies d'eau.

Type d'action Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif X
Information / sensibilisation X
Etudes et connaissances.....

Localisation Ensemble du bassin

Niveau d'action Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) : CLCV - UFC - ADEME

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
10 000 euros HT

Montant annuel.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Sensibilisation du public.
Réduction des consommations d'eau individuelles, notamment AEP.

Indicateurs

Nombre de personnes concernées par les incitations par type de matériel.
Evolution des consommations individuelles.

Remarques complémentaires

Cette action pourrait être étendue aux agriculteurs (récupération d'eau pluviale).

Action 4. 4. 2
Equiper les bâtiments collectifs en dispositifs économes en eau

Motivation Les collectivités doivent montrer l'exemple dans la gestion économe des ressources.

Description Pour toute construction ou rénovation d'équipements à usage collectif (bâtiment, espace vert, équipement sportif,...), l'équipement en dispositifs d'économie d'eau sera intégré dès la conception du projet.
Pour le remplacement courant des matériels équipant les bâtiments existant, le recours aux dispositifs économiseurs d'eau sera systématique.

Type d'action

Organisation.....	
Aménagement - Prescriptions techniques.....	X
Réglementation.....	X
Cadre contractuel et/ou incitatif	
Information / sensibilisation	X
Etudes et connaissances.....	

Localisation Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle	X
Mesure d'accompagnement	

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Communes du bassin et Communautés de communes - Conseil Général - Région Bretagne - Etat

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
? euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Montant annuel.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Réduction des consommations en eau des collectifs.

Indicateurs

Evolution des consommations publiques.
Enquête quinquennale sur l'équipement des collectivités.

Remarques complémentaires

Un diagnostic de l'ensemble du parc des bâtiments départementaux a été décidé en juin 2005

Action 4. 4. 3
Augmenter les rendements de réseau

Motivation Diminuer les pertes en réseau et la pression sur la ressource.

Description Diagnostic, surveillance, réparation et renouvellement des réseaux.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....

Localisation Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Structures Gestionnaires de l'AEP

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
? euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Frais courants d'entretien et de renouvellement des réseaux.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Un rendement de réseau de 90% pour Quimper et de 80 % pour les autres communes devra être recherché.

Indicateurs

Suivi annuel des rendements de réseau.

Remarques complémentaires

Action 4. 5. 1

Définir les modalités de gestion et d'intervention lors des pointes critiques de consommation

Action liée aux actions 4.2.2 et 4.2.3

Motivation

Faire face à l'augmentation de la consommation estivale en limitant les situations de crise à des épisodes exceptionnels et non pas chroniques.

Description

Organiser la production, le stockage et la distribution d'eau en fonction d'une pointe de consommation jugée acceptable économiquement (à définir par chaque gestionnaire de l'eau). Au-delà, la gestion de crise prendra le relais (cf. Action 4.2.3).
Ce travail pourra faire partie intégrante du Schéma AEP évoqué à l'Action 4.1.4.

Type d'action

Organisation.....X
Aménagement - Prescriptions techniques.....X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....X

Localisation

Secteurs sensibles du bassin : Syndicat de Clohars-Fouesnant - SIVOMEAQ
- Syndicat de Briec-Edern - Syndicat du Pen Ar Goyen - Cast - Quemeneven
- Landrevarezec - Benodet - CCPBS - Elliant

Niveau d'action

Mesure structurelleX
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Structures Gestionnaires de l'AEP
Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Frais de fonctionnement intégrés au fonctionnement courant des services de l'eau.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Diminution du nombre des situations de crise.
Meilleure gestion des situations de crise.

Indicateurs

Nombre de collectivités ayant défini les modalités de cette Action.
Retours d'expérience.

Remarques complémentaires

Cette action concerne en particulier les secteurs fortement dépendants d'approvisionnement extérieur ou ayant recours à des ressources fragiles en période d'étiage.
Les objectifs varient d'une collectivité à l'autre en fonction des moyens que chacune d'entre elle souhaite consacrer au dimensionnement de ses infrastructures.
Ce travail pourra utilement s'appuyer sur les conclusions de l'étude de sécurisation de l'AEP lancée par le Conseil Général en 2004.

Action 4. 5. 2

Mobiliser les moyens permettant de respecter le débit réservé sur le Steïr

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Milieux aquatiques"

Motivation

Le Steïr représente un enjeu stratégique pour l'AEP du bassin versant (alimentation de l'agglomération de Quimper). Fréquemment se pose le problème de non respect du débit réservé sur cette rivière. Il s'agit donc de chercher à limiter cette situation aux périodes exceptionnelles.

Description

Définir des conditions de prélèvement en fonction du débit de la rivière et du milieu aquatique.
Rechercher un complément de ressource (voir également Action 4.4.1).
Définir le Débit Minimum Biologique.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation..... X
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances..... X

Localisation

Bassin du Steïr

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : SIVOMEAQ

Partenaire(s) :

MontantInvestissement :
? euros HTFonctionnement :
? euros HT

Etude réalisée avant la publication du SAGE.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Diminution du nombre de jours où le débit réservé n'est pas respecté au niveau de la prise du Troheïr.

Indicateurs

Nombre de jours où le débit réservé n'est pas respecté au niveau de la prise du Troheïr.

Remarques complémentaires

Les résultats de l'étude du SIVOMEAQ lancée en 2004 permettront d'apporter des précisions sur ce point, notamment sur les objectifs de débits à garantir (DOE).

Action 4. 5. 3

Définir les conditions de prélèvements au fil de l'eau sur l'Odet, le Jet, le Mûr et le ruisseau du Corroac'h

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Milieux aquatiques"

Motivation

Préciser les objectifs quantitatifs à respecter concernant les prélèvements (actuels ou potentiels) en rivière dans le respect des milieux aquatiques. Ce travail doit être mené en priorité sur l'Odet au niveau de la prise d'eau Entremont.

Description

Définir le Débit Minimum Biologique pour chacun des cours d'eau.
Définir les débits caractéristiques DOE, DSA, DCR.
Evaluer la validité des objectifs du SDAGE au point nodal (Tréodet).

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation..... X
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances..... X

Localisation

Odet, Jet, Mûr, Corroac'h

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
		X	X							

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Structures Gestionnaires de l'AEP

Partenaire(s) :

MontantInvestissement :
euros HTFonctionnement :
30 000 euros HT**Financeurs potentiels**

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries X
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Précision des repères dans la gestion des prélèvements respectant les besoins des milieux aquatiques.
Aide à la décision.

Indicateurs

Fixation des objectifs quantitatifs.

Remarques complémentaires



SAGE de l'Odette

Thème 5 : MILIEUX AQUATIQUES

Enjeu :

Protéger et gérer les milieux naturels aquatiques

SAGE de l'Odét - Actions

Apparaissent en grisé les actions qui concernent également un autre thème où elles sont décrites

N° Enj	Thème / Enjeu	N°Obj	Objectif	N° Act. / Obj.	Intitulé action	Renvoi / autre action	Autres Thèmes	Nb Act. Enj.	Nb total Actions	Actions Prioritaires	Actions EPTB
5	Thème : MILIEUX AQUATIQUES Protéger et gérer les milieux naturels aquatiques	1	Renforcer la protection et gérer les zones humides	1	Réaliser l'inventaire et la cartographie des zones humides et du petit chevelu des cours d'eau			1	45	■	⊙
				2	Identifier les zones stratégiques (secteurs sensibles...) pouvant justifier des mesures de gestion	Action liée à l'action 5.1.1	"Inondations" "Qualité de l'eau"	2	46	■	⊙
				3	Mettre en place un contrat restauration entretien pour les zones humides	Action liée à l'action 5.1.1	"Inondations" "Qualité de l'eau"	3	47		⊙
				4	Mobiliser les dispositifs d'aides existants pour aider les agriculteurs à entretenir les zones humides	Action liée aux actions 5.1.1 et 5.1.2	"Inondations" "Qualité de l'eau"	4	48		⊙
				5	Surveiller les éventuels développement d'espèces invasives végétales et animales			5	49		⊙
				6	Renforcement de l'encadrement des créations d'étang		"Qualité de l'eau"	6	50		
				7	Créer des centres de tri et des centres d'enfouissement de classe 3 pour les déchets du BTP			7	51	■	
		2	Pérenniser l'entretien des cours d'eau	1	Assurer le prolongement du Contrat Restauration Entretien des cours d'eau		"Inondation"	8	52	■	⊙
		3	Aménager les obstacles à la libre-circulation	1	Faciliter la libre circulation des poissons migrateurs			9	53	■	⊙
				2	Rendre franchissables les obstacles par la loutre			10	54		
				3	Faciliter le franchissement des obstacles par les kayaks			11	55		⊙
		4	Protéger les abords des cours d'eau	1	Aménager les abreuvoirs		"Qualité de l'eau"	12	56		⊙
				2	Encadrer les plantations de berges		"Inondation"	13	57		
		5	Protéger et gérer les populations piscicoles	1	Promouvoir la gestion patrimoniale des populations de poissons	Action liée aux actions 5.2.1 et 5.3.1		14	58		
				2	Respecter le débit réservé et prévoir les situations de crise	Action identique aux actions 4.5.2 et 4.5.3 ; s'y reporter	"Besoins et ressources"	15	X		
				3	Réduire les pollutions des cours d'eau	Action couverte par l'ensemble de l'enjeu 3 : s'y reporter	"Qualité de l'eau"	16	X		
				4	Réduire la pollution générée par les piscicultures		"Qualité de l'eau"	17	59		
				5	Prendre en compte la préservation des milieux aquatiques dans l'activité canoë-kayak			18	60		⊙

Action 5. 1. 1

Réaliser l'inventaire et la cartographie des zones humides et du petit chevelu des cours d'eau

Motivation

Les zones humides sont mal connues, tant leur abondance et leur situation sur le bassin, que leur intérêt écologique. Il en résulte une pression et une détérioration croissante de ces milieux (drainage, remblaiement). Il existe des outils de protection adaptés à ces milieux (PLU, acquisition foncière, gestion dans le cadre d'un contrat de restauration entretien) que l'on ne peut pas mettre en oeuvre sans un inventaire préalable. Les outils de protection seront ultérieurement adaptés aux enjeux définis pour chacun des sites.

Description

Prendre en compte dans l'étude les points suivants :

- cartographie des zones humides,
- diagnostic des zones répertoriées (intérêt, atteintes),
- hiérarchisation des enjeux,
- identification du petit chevelu.

Un suivi quinquennal pourra être mis en place. Il concernera l'ensemble du bassin versant.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisationX
Etudes et connaissances.....X

Localisation

Nord du bassin (Quimper et communes en amont)

Niveau d'action

Mesure structurelleX
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X					X	

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) : Chambre d'Agriculture - Fédération de pêche – Eau-et-Rivières de Bretagne – SEPNB ...

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
150 000 euros HT

Montant comprenant l'inventaire initial et une réactualisation au bout de 5 ans.

Financeurs potentiels

Union Européenne.....
Etat..... X
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général.....
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires.....
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Sensibilisation des communes à leur patrimoine.
Base pour lancer des investigations plus poussées concernant les zones humides où des enjeux particuliers auront été identifiés.
Base pour appliquer les outils de protection existant ou mettre en oeuvre des actions de gestion.

Indicateurs

Nombre de communes inventoriées.
Nombre de zones humides répertoriées et/ou surface en ha.

Remarques complémentaires

Un premier volet de l'étude a été réalisé sur le sud du bassin en 1998 et l'inventaire sur le nord du bassin a commencé en 2003.
En fin 2004, les communes restant à inventorier sont : Cast, Quéménéven, Plogonnec, Landrevarzec, Briec, Landudal, Langolen, Edern, Tregourez, Laz, Leuhan, Coray, Saint Yvi, une partie de Quimper et Saint Evarzec.

Action 5. 1. 2

Identifier les zones stratégiques (secteurs sensibles...) pouvant justifier des mesures de gestion

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Inondations" et "Qualité de l'eau"
Action liée à l'action 5.1.1

Motivation

Suite à l'inventaire des zones humides (cf. Action 5.1.1), il convient de hiérarchiser les secteurs du bassin selon leurs enjeux (importance, menaces, fonction...) afin de mettre en œuvre les solutions de gestion et de valorisation adaptées.

Description

Définir les secteurs prioritaires du bassin en fonction de leur sensibilité, leur situation et leur rôle (fonction hydraulique, rôle tampon, rôle écologique...) au fur et à mesure de l'avancement des inventaires.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....X

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelleX
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X						

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) :

MontantInvestissement :
0 euros HTFonctionnement :
40 000 euros HT

Fonctionnement courant de l'EPTB / SIVALODET.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Aide à la décision pour la protection et la valorisation des zones humides.

IndicateursCartographie des zones humides prioritaires.
Mise en place de plans de gestion.**Remarques complémentaires**

Action 5. 1. 3

Mettre en place un contrat restauration entretien pour les zones humides

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Inondations" et "Qualité de l'eau"
Action liée à l'action 5.1.1

Motivation

L'évolution prévisible de l'activité agricole devrait tendre vers un repli de l'agriculture vers les zones les plus facilement exploitables. Il devrait en résulter une déprise rapide des fonds de vallée dont l'évolution naturelle pourrait conduire à un amoindrissement de la qualité écologique (embroussaillage, fermeture des milieux, perte de la diversité biologique...).

Description

Mettre en place sur les zones jugées prioritaires un "Contrat" type "Contrat Restauration Entretien" d'une durée de cinq ans préconisé par l'Agence de l'Eau.
Les modalités d'intervention devront être préalablement analysées car :
- les zones susceptibles d'être concernées risquent de couvrir des espaces très étendus,
- les actions de gestion devront être définies en fonction des caractéristiques des zones humides rencontrées (état initial, type de menaces ou d'atteintes...).

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif X
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances..... X

Localisation

Ensemble du bassin (secteurs prioritaires à définir)

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
					X	X	X	X	X	

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Communes du bassin et Communautés de communes - EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) : Chambre d'Agriculture - ONF - CRPF - SEPNB...

Montant

Investissement :
? euros HT

Fonctionnement :
320 000 euros HT

80 000 € annuels.

Le montant comprend le poste d'un technicien zone humide ainsi que la conduite des travaux.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Gestion des fonds de vallée délaissés par l'agriculture.
Amélioration/préservation des fonctionnalités des zones humides (hydrauliques, écologiques...).

Indicateurs

Signature d'un Contrat type CRE.
Nombre ou surfaces de zones humides concernées par le contrat.
Suivi du nombre d'ha restaurés puis entretenus.

Remarques complémentaires

Il serait utile de réfléchir à la mise en place d'indicateurs relatifs aux fonctionnalités.
Toute intervention sur des terrains privés devra être précédée par une Déclaration d'Intérêt Général.

Action 5. 1. 4

Mobiliser les dispositifs d'aides existants pour aider les agriculteurs à entretenir les zones humides

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Inondations" et "Qualité de l'eau"
Action liée aux actions 5.1.1 et 5.1.2

Motivation

Les agriculteurs sont en prise directe avec les milieux naturels et les zones humides en particulier. Leur contribution est fondamentale dans le processus de protection et de valorisation de ces milieux.

Description

Favoriser les procédures déjà disponibles pour aider les agriculteurs à participer à la protection des milieux naturels et des zones humides. Les EAE (Engagements Agri-Environnementaux) peuvent fournir un cadre privilégié d'intervention dans ce domaine.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatifX
Information / sensibilisationX
Etudes et connaissances.....

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnementX

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) : Chambre d'agriculture

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Coût des aides pris en charge par les contrats existants ; l'animation reste à évaluer en lien avec le volet agricole.

Financeurs potentiels

Union Européenne..... X
Etat..... X
Agence de l'eau X
Conseil régional..... X
Conseil général..... X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs X
Autres.....

Résultats attendus

Mobiliser la profession agricole pour la sauvegarde des zones humides.

Indicateurs

Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche.
Nombre d'Ha concernés.

Remarques complémentaires

Cette action intervient en complément de l'action précédente (Action 5.1.4.) en priorité sur les zones humides stratégiques.

Action 5. 1. 5

Surveiller les éventuels développements d'espèces invasives végétales et animales

Motivation

Les espèces invasives (animales et végétales) ne posent actuellement pas de gros problèmes sur le bassin de l'Odé. Toutefois, il convient d'éviter dans les années à venir que l'apparition et/ou le développement de celles-ci ne créent un déséquilibre écologique.

Description

Surveiller régulièrement les milieux aquatiques et engager des actions de lutte dès l'apparition des espèces invasives menaçant potentiellement les zones humides et cours d'eau (Myriophylle du Brésil, Ludwigie uruguayenne, la Mimule tachetée, certaines renouées pour les espèces végétales, ragondins, tortues de Florides... pour les espèces animales).
Les moyens de lutte à privilégier contre les espèces végétales sont selon les cas :

- des moyens mécaniques (coupe, arrachage, paillages biodégradables, plantation de végétaux compétitifs),
- la lutte biologique (introduction d'agents de contrôle type champignons ou insectes phytophages plus ou moins spécifiques).

Concernant les espèces animales, la préférence doit porter sur les pièges sélectifs.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances..... X

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) : SEPNB - Groupe Mammologique Breton...

MontantInvestissement :
0 euros HTFonctionnement :
0 euros HT

inclus dans le poste technicien rivière

Financeurs potentiels

Union Européenne
 Etat..... X
 Agence de l'eau X
 Conseil régional
 Conseil général X
 Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
 Chambres consulaires
 Syndicats intercommunaux.....
 Industries
 Associations.....
 Agriculteurs
 Autres.....

Résultats attendus

Préservation de l'équilibre écologique des zones humides.

Indicateurs

Nombre de zones humides envahies et restaurées.

Remarques complémentaires

Cette action pourrait être notamment intégrée dans le cadre des Contrats Restauration Entretien des zones humides.
 Les méthodes curatives sont bien souvent dérisoires devant des espèces à forte capacité de multiplication et d'extension.
 Il convient de prévenir le phénomène en agissant le plus rapidement possible après leur apparition mais surtout de favoriser les méthodes préventives (information sur les risques liées aux espèces exotiques).
 Les moyens de lutte doivent être soigneusement adaptés aux espèces rencontrées et aux conditions locales au risque d'être inefficaces, voire néfastes pour le milieu.
 Par ailleurs, une démarche auprès de l'Etat pourrait être engagée afin de parvenir à une restriction des ventes des espèces exotiques.

Action 5. 1. 6
Renforcement de l'encadrement des créations d'étang

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Qualité de l'eau"

Motivation

Les étangs disséminés sur le bassin, notamment en tête de bassin, présentent un risque de pollution des eaux courantes (réchauffement des eaux, changement de la composition physico-chimique - ammonium notamment -, apports d'algues phytoplanctoniques...) et d'introduction d'espèces exotiques qui peuvent perturber les peuplements naturels des cours d'eau lors d'un déversement.
Hors il existe de nombreux plans d'eau privés pour lesquels aucune procédure n'est nécessaire (superficie inférieure à 1 000 m²).

Description

Veiller au respect de la réglementation (déclaration au-delà de 1 000 m², autorisation au-delà d'un hectare).
Inventaire des étangs soumis ou non à déclaration/autorisation.
Information auprès des propriétaires d'étangs et lors des créations (choix des espèces piscicoles à privilégier...).

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation..... X
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisation X
Etudes et connaissances.....

Localisation

Tout le bassin, particulièrement sur les champs d'expansion des crues et le chevelu

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Etat (DDAF)

Partenaire(s) : Fédération de pêche

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Prescriptions réglementaires.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Préservation de l'équilibre écologique des zones humides.

Indicateurs

Nombre de création d'étangs.

Remarques complémentaires

La DDAF a réalisé un inventaire des plans d'eau nécessitant une déclaration au titre de la loi sur l'eau. Toutefois, il existe de nombreux plans d'eau privés pour lesquels aucune procédure n'est nécessaire.
Si les étangs disséminés sur le bassin peuvent représenter des risques pour l'équilibre des cours d'eau du bassin, ils constituent toutefois des lieux de diversité biologique. Ils jouent notamment un rôle important dans la reproduction des batraciens et amphibiens qui bénéficient également de protections réglementaires.

Action 5. 1. 7

Créer des centres de tri et des centres d'enfouissement de classe 3 pour les déchets du BTP

Motivation

Une des principales atteintes aux zones humides est le remblaiement par des déchets de chantier (gravats et déblais provenant de chantiers de construction ou de démolition). Ces dépôts réduisent la zone humide au seul cours d'eau et en suppriment les fonctions écologiques.
Il convient donc de donner aux entreprises une alternative à ces dépôts sauvages.

Description

Développer l'implantation de CET de classe 3 (un centre au minimum par communauté de communes).
Appliquer le plan départemental de gestion des déchets de chantier du BTP :
- assurer le respect de la réglementation,
- renforcer le réseau de centres (tri, recyclage, stockage),
- réduire la production à la source et favoriser le recyclage.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation..... X
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation X
Etudes et connaissances.....

Localisation

Implantation à déterminer à proximité des futures zones de chantier (zones urbaines notamment)

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Communes du bassin et Communautés de communes - Industriels

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
? euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Réduction voire suppression des atteintes aux zones humides par les remblais issus des chantiers du BTP.

Indicateurs

Nombre de CET de classe 3.
Nombre de centres de tri.

Remarques complémentaires

Le CET de classe 3 est réservé aux déchets inertes (interdit aux déchets banals ou dangereux) et ne présentent pas de risque en terme de pollution (sol/eaux).
Le plan de gestion des déchets de chantier du BTP a été approuvé par arrêté préfectoral en 2003.
Cette action est rappelée ici en raison de son importance au regard de la protection des zones humides ; cependant, sa mise en oeuvre ne relève pas du cadre du SAGE. En outre, une démarche pourrait être engagée auprès de l'Etat pour rendre obligatoire les bordereaux de dépôts de déchets et de gravats du BTP.

Action 5. 2. 1

Assurer le prolongement du Contrat Restauration Entretien des cours d'eau

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Inondation"

Motivation

Pérenniser les actions entreprises dans le cadre du CRE initié en 1999 (enjeux piscicoles, halieutiques, hydrauliques et faunistiques -loutre-). Intégrer la dimension "inondation" (gestion sélective des embâcles). Conserver une gestion cohérente des cours d'eau.

Description

Intervenir régulièrement suivant un programme défini sur le lit et les berges des cours d'eau pour gérer en douceur leur évolution : débroussaillage, coupes raisonnées, élagages raisonnées, gestion sélective des embâcles (enlèvement ou maintien), confortement de berges, actions de sensibilisation auprès des riverains.
Assurer une cohérence des actions par sous-bassins.
Suivre sur les plans quantitatif et qualitatif les travaux et établir un bilan annuel évaluant de la satisfaction des objectifs.
Assurer une sensibilisation et information auprès des riverains.
Information et sensibilisation auprès des collectivités pour les travaux hydrauliques (prise en compte préalable des impacts et respect de la réglementation).

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif X
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

	avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
Délai / Durée	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Maître d'ouvrage	Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET - Fédération de pêche Partenaire(s) : GMB										
Montant	Investissement : ? euros HT Fonctionnement : 120 000 euros HT Montant annuel des actions d'entretien (salaires des agents d'entretien, matériel, frais de gestion...).										
Financeurs potentiels	Union Européenne Etat..... Agence de l'eau X Conseil régional X Conseil général X Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... Chambres consulaires Syndicats intercommunaux..... X Industries Associations..... X Agriculteurs Autres..... X (Riverains)										
Résultats attendus	Préservation des milieux aquatiques. Préservation des populations piscicoles et de leurs habitats. Valorisation des activités liées aux cours d'eau. Maintien de la libre circulation de l'eau et gestion des embâcles. Préservation des habitats favorables à la loutre. Préservation des accès aux cours d'eau pour la pratique de la pêche.										
Indicateurs	Signature du Contrat puis renouvellement après 5 ans (2 pour la durée du SAGE). Suivi du linéaire de rivière traité (bilans annuels). Comptage de frayères à saumons. Indices d'abondance de saumons. Nombre d'embâcles enlevés. Comptage d'indices de présence										
Remarques complémentaires	La réalisation de cette action est conditionnée par la levée des incertitudes sur le plan de financement et le devenir des emplois existants au sein de l'AAPPMA de Quimper. Elle souligne un enjeu pédagogique fort en direction des riverains et des collectivités avec notamment la formation des responsables de travaux. Cette action pose également la question de la pratique de la pêche publique (liberté d'accès au cours d'eau).										

Action 5. 3. 1
Faciliter la libre-circulation des poissons migrateurs

Motivation

Préservation et développement des espèces migratrices (saumon, lamproie marine, anguille, truite de mer, alose, truite fario).

Description

Recenser les obstacles difficilement ou non franchissables pour les espèces migratrices sur les cours d'eau classés au titre de l'art. L.432-6 CE (obligation réglementaire) mais également sur les autres. Cette action concerne entre autres les ouvrages de Saint Denis, Bolloré, Kerolven sur l'Odé et le barrage de Ster ar Hoat sur le Steïr.
Equiper ces ouvrages avec des passes à poissons adaptées aux espèces cibles et aux contextes des ouvrages.
Aménagement des micro-obstacles type buses.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation..... X
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Communes du bassin et Communautés de communes - Particuliers - EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) : CSP - Fédération de Pêche - DDAF

Montant

Investissement : **75 000** euros HT

Fonctionnement : **?** euros HT

Montant de départ à actualiser en fonction de la concrétisation des projets.

Financeurs potentiels

Union Européenne
 Etat.....
 Agence de l'eau X
 Conseil régional X
 Conseil général X
 Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
 Chambres consulaires
 Syndicats intercommunaux..... X
 Industries
 Associations.....
 Agriculteurs
 Autres..... X

(Propriétaires des ouvrages)

Résultats attendus

Transparence des ouvrages en montaison et dévalaison.
 Permettre l'accès aux frayères en têtes de bassin.

Indicateurs

Nombre d'aménagements / nombre d'obstacles difficilement franchissables.
 Suivi des populations (indice d'abondance de saumon).
 Comptage de frayères à saumons.

Remarques complémentaires

Assurer la transparence des ouvrages aux migrateurs sur les cours d'eau classés est une exigence réglementaire (article L.432-6 du Code de l'Environnement) sur une partie du cours d'eau du bassin (Odet, Jet, Steir et Corroac'h).
 Cette action peut-être utilement associée à l'équipement des ouvrages en glissières à canoë-kayak lors de la conception des passes à poissons sur les secteurs concernés par la pratique (cf. Action 5.3.3.).
 Concernant l'aménagement des micro-obstacles, cette action peut être reliée au CRE (cf. Action 5.2.1.).

Action 5. 3. 2
Rendre franchissables les obstacles par la loutre

Motivation Faciliter les déplacements journaliers et saisonniers des loutres le long des petits cours d'eau et la recolonisation du bassin.
Eviter les mortalités accidentelles (franchissement routier).

Description Réaliser un diagnostic des ouvrages existants, notamment à l'occasion de leur rénovation (ponts et remblais routiers).
Intégrer les contraintes de franchissement de la loutre dans la conception des ouvrages neufs (passages sur banquettes...).

Type d'action Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation..... X
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation X
Etudes et connaissances.....

Localisation Ensemble du bassin

Niveau d'action Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Conseil Général - Communes du bassin et
Communautés de communes - Etat

Partenaire(s) : GMB

Montant

Investissement :
50 000 euros HT

Fonctionnement :
8 000 euros HT

Montant d'investissement initial à actualiser en fonction de la concrétisation des projets.
Les frais de fonctionnement concernent le diagnostic préalable.

Financeurs potentiels

Union Européenne.....
Etat..... X
Agence de l'eau X
Conseil régional..... X
Conseil général..... X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Amélioration des conditions de circulation de la loutre.
Recolonisation du bassin par la loutre par une sécurisation des passages routiers.

Indicateurs

Nombre d'aménagements réalisés.
Comptage et cartographie des indices de présence de la loutre.

Remarques complémentaires

Cette action comporte un enjeu pédagogique fort en direction des collectivités avec notamment la formation des responsables de travaux.

Action 5. 3. 3
Faciliter le franchissement des obstacles par les kayaks

Motivation Faciliter la pratique du canoë-kayak sur les cours aval de l'Odét, du Steir et du Jet.

Description Equiper les seuils avec une glissière pour les principaux obstacles dans les secteurs concernés par la pratique.

Type d'action

Organisation.....	
Aménagement - Prescriptions techniques.....	X
Réglementation.....	
Cadre contractuel et/ou incitatif	
Information / sensibilisation	
Etudes et connaissances.....	

Localisation Odét - Steir - Jet

Niveau d'action

Mesure structurelle	
Mesure d'accompagnement	X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Communes du bassin et Communautés de communes - particuliers - EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) : Clubs de canoë-kayak - Fédération départementale de Canoë-Kayak

Montant

Investissement :
30 000 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Montant de départ à actualiser en fonction de la concrétisation des projets.

Financeurs potentiels

Union Européenne.....

Etat.....

Agence de l'eau X

Conseil régional X

Conseil général..... X

Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X

Chambres consulaires.....

Syndicats intercommunaux..... X

Industries.....

Associations.....

Agriculteurs.....

Autres..... X

(Clubs de canoë-kayak - Fédération départementale de Canoë-Kayak)

Résultats attendus

Descente des rivières facilitée.

Indicateurs

Nombre d'aménagements réalisés.

Enquête de satisfaction.

Remarques complémentaires

La fréquentation du cours d'eau par les kayakistes doit se faire en bonne intelligence avec les pêcheurs et de manière à ne pas porter atteinte aux substrats, notamment les zones de frayères.

Action 5. 4. 1
Aménager les abreuvoirs

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Qualité de l'eau"

Motivation

Limiter le colmatage des fonds (et des frayères) et les atteintes aux berges en permettant aux animaux de boire sans entrer dans le lit des cours d'eau.

Description

Différents systèmes peuvent être utilisés :
- différents systèmes de pompes,
- système d'approvisionnement par gravité,
- citernes mobiles,
- ...
Développer les aides financières incitatives.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif X
Information / sensibilisation X
Etudes et connaissances.....

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Agriculteurs - EPTB / SIVALODET (dans le cadre de l'entretien)

Partenaire(s) : Chambre d'agriculture - Fédération de Pêche 29

Montant

Investissement :
18 000 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Montant de départ à actualiser en fonction de la concrétisation des projets.

Financeurs potentiels

Union Européenne.....
Etat.....
Agence de l'eau X
Conseil régional X
Conseil général..... X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires.....
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs X
Autres.....

Résultats attendus

Préservation du lit et des berges des cours d'eau à proximité des terres pâturées (végétation, stabilité des berges).
Diminution du colmatage des fonds et des frayères.
Diminution de la pollution des eaux par déjections animales (agents pathogènes fécaux, azote...).

Indicateurs

Nombre d'abreuvoirs installés sur le bassin.
Nombre de points de colmatage résorbés.
Evolution des teneurs en microorganismes.

Remarques complémentaires

Cette action pourrait être notamment intégrée dans le cadre de l'entretien des cours d'eau (cf. Action 5.2.1).

Action 5. 4. 2
Encadrer les plantations de berges

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Inondation"

Motivation

Maintien des berges.
Ne pas gêner l'écoulement des crues et éviter les risques d'embâcles.

Description

Il s'agit d'adapter le choix des essences plantées à la bonne tenue des berges des cours d'eau (espèces indigènes adaptées au milieu type aulne, saule...).

Proscrire les plantations de peupliers et de résineux à moins de 5 m de la berge.

Cette action pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral conformément aux articles L.451-1 à L.451-2 du Code Forestier.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation..... X
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation X
Etudes et connaissances.....

Localisation

Ensemble du bassin

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
		X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Etat

Partenaire(s) :

MontantInvestissement :
0 euros HTFonctionnement :
0 euros HT

Prescriptions réglementaires.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Maintien de l'intégrité et de la stabilité des berges.
Diminution des embâcles et meilleur écoulement en période de crue.

Indicateurs

Publication et application de l'arrêté.

Remarques complémentaires

Cette mesure doit s'accompagner d'un travail d'information et de sensibilisation.

Action 5. 5. 1
Promouvoir la gestion patrimoniale des populations de poissons

Action liée aux actions 5.2.1 et 5.3.1

Motivation	Conformément aux prescriptions du PDPG, favoriser les potentialités du milieu pour une reproduction naturelle des poissons aux dépens du repeuplement.
-------------------	--

Description	Ne pas procéder à des repeuplements artificiels de poissons et privilégier les opérations de restauration et d'entretien de cours d'eau, notamment en direction du chevelu (ruisseaux, ru) qui correspond aux zones de frayères. Aménager les obstacles.
--------------------	--

Type d'action	Organisation..... Aménagement - Prescriptions techniques..... X Réglementation..... Cadre contractuel et/ou incitatif Information / sensibilisation X Etudes et connaissances.....
----------------------	---

Localisation	Ensemble du bassin
---------------------	--------------------

Niveau d'action	Mesure structurelle Mesure d'accompagnement X
------------------------	--

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Fédération de pêche

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Le coût relève de l'entretien courant des cours d'eau et de l'aménagement des obstacles.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Augmentation de la reproduction naturelle des poissons (truites fario, saumons).
Abandon des opérations de repeuplement.

Indicateurs

Suivi des populations (indices d'abondance, inventaires).

Remarques complémentaires

Cette action est étroitement liée à l'action 5.2.1. relative aux travaux entrepris dans le cadre du CRE et de l'aménagement des obstacles (objectif 5.3). Elle n'induit pas de coût supplémentaire.

Action 5. 5. 4
Réduire la pollution générée par les piscicultures

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Qualité de l'eau"

Motivation

Les rejets doivent respecter les normes de qualité afin de ne pas engendrer des nuisances dans le milieu récepteur (problème notamment des nitrites, ammoniac, phosphores, MES et autres produits type antibiotiques...).

Description

Adapter la production aux capacités du milieu (diminution des tonnages, notamment estivaux).
Développer les techniques nouvelles de traitement des rejets (mise en place de systèmes de filtration en assurant leur entretien, utilisation de farines adaptées...).

Respecter le maintien dans la rivière d'un débit minimal permettant la dilution des rejets en aval (cf. action 4.5.3).

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation..... X
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....

Localisation

Jet, Ruisseau du Corroac'h et l'Odét à Langolen (6 piscicultures)

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Pisciculteurs

Partenaire(s) :

MontantInvestissement :
? euros HTFonctionnement :
? euros HT**Financeurs potentiels**

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général.....
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres..... X

(Propriétaires des piscicultures)

Résultats attendus

Diminution de la pollution générée par les piscicultures (ammoniac, nitrites, MES, phosphores...).

Indicateurs

Suivi qualitatif des rejets (paramètre ammoniac, nitrites, MES, phosphores).
Suivi de la qualité des cours d'eau.
Indices d'abondance de saumons.

Remarques complémentaires

Toutes les piscicultures du bassin de l'Odét ont des productions autorisées supérieures à 10 t/an. Elles sont donc soumises à autorisation au titre des ICPE.
Les services de l'Etat doivent veiller à la conformité des rejets dans le milieu récepteur et à ne pas autoriser des productions dépassant les capacités du milieu (nombre et taille des exploitations).
Cette action ne doit pas occulter les impératifs de respect de la réglementation (débit réservé et libre-circulation des migrateurs).

Action 5. 5. 5

**Prendre en compte la préservation des milieux aquatiques dans
l'activité canoë-kayak**

Motivation

Limiter les perturbations des milieux aquatiques causées par l'activité.
Concilier les usages dans la rivière.

Description

Proscrire toute modification du fond de la rivière (déplacements de blocs, raclage des fonds...).

Respecter les périodes de frai et les zones de frayères.

Consultation de la DDAF et des associations de pêche avant toute organisation de manifestation sportive.

Actions d'information et de sensibilisation auprès des usagers et des responsables de club.

Type d'action

Organisation.....

Aménagement - Prescriptions techniques.....

Réglementation..... X

Cadre contractuel et/ou incitatif.....

Information / sensibilisation X

Etudes et connaissances.....

Localisation

Cours principaux Odet - Jet - Steir

Niveau d'action

Mesure structurelle X

Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Etat - EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) : Clubs de canoë-kayak - Fédération de Pêche

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Montant de fonctionnement inclus dans le volet communication (cf.Action 1.3.1.)

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général.....
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres..... X

(Clubs de canoë-kayak)

Résultats attendus

Limitation des perturbations du milieu.
Diminution des conflits d'usage.

Indicateurs

Enquête de satisfaction des usagers.

Remarques complémentaires

Action à relier au CRE et aux actions de sensibilisation qui lui sont liées (cf. Action 5.2.1).



SAGE de l'Odet

Thème 6 : ESTUAIRE

Enjeu :

***Concilier les usages, permettre leur développement et
préserver un milieu naturel riche***

SAGE de l'Odet - Actions

Apparaissent en grisé les actions qui concernent également un autre thème où elles sont décrites

N° Enj	Thème / Enjeu	N° Obj	Objectif	N° Act. / Obj.	Intitulé action	Renvoi / autre action	Autres Thèmes	Nb Act. Enj.	Nb total Actions	Actions Prioritaires	Actions EPTB
6	Thème : ESTUAIRE Concilier les usages, permettre leur développement et préserver un milieu naturel riche	1	Organiser la conciliation des activités de l'estuaire	1	Sécuriser la navigation			1	61	■	
				2	Etudier les caractéristiques physiques de l'estuaire (courantologie, sédimentologie...)		"Qualité de l'eau"	2	62		
				3	Etudier la nourricerie de l'estuaire			3	63		
				4	Analyser de façon concertée les nouveaux projets			4	64	■	⊙
		2	Préserver la fonction industrielle du port du Corniguel	1	Désenvaser l'accès aux ports			5	65		
		3	Améliorer les conditions d'exercice des sports nautiques	1	Créer une base nautique à Quimper	Action liée à l'action 6.1.4		6	66		
				2	Développer les aménagements liés aux randonnées nautiques (signalétique, escales) entre Quimper et l'embouchure			7	67		
				3	Réduire la pollution bactériologique	Action incluse dans les objectifs 3.3 et 3.6 : s'y reporter	"Qualité de l'eau"	8	X		
		4	Préserver les ressources marines	1	Encadrer les extensions portuaires	Action liée à l'action 6.1.4		9	68		
				2	Préserver et gérer le gisement d'huîtres du Perennou (classement)	Action liée aux actions 6.1.4 et 6.4.3		10	69		
				3	Reconquérir une qualité de classe B conchylicole dans la partie centrale de l'estuaire	Action incluse dans les objectifs 3.3. et 3.6. ; s'y reporter	"Qualité de l'eau"	11	X		
		5	Préserver le caractère naturel des rives	1	Préserver les zones de reproduction et d'hivernage de l'avifaune			12	70		⊙
				2	Limiter strictement les accès dans les zones sensibles			13	71		⊙
				3	Améliorer la protection et la gestion des rives			14	72		⊙
		6	Améliorer les équipements liés à la plaisance	1	Conserver une bonne organisation des mouillages	Action liée à l'action 6.1.4		15	73		
				2	Faciliter l'accès aux rives dans les zones de mouillage			16	74		
				3	Aménager une cale pour les "semi-rigides"			17	75		
				4	Collecter les eaux noires et brunes dans les ports		"Qualité de l'eau"	18	76		
				5	Créer des installations de carénage		"Qualité de l'eau"	19	77	■	
				6	Etudier la faisabilité d'un port à sec	Action liée à l'action 6.1.4		20	78		

Action 6. 1. 1
Sécuriser la navigation

Motivation

Dans le cadre de la cohabitation des usages organisée par le zonage de l'estuaire, il convient de donner une importance particulière au problème de la sécurité des embarcations légères dans un secteur fréquenté par de gros navires (Vedettes de l'Odé et Sabliers).
La navigation commerciale, prioritaire par rapport aux petites embarcations, mais consciente de ce danger, souhaite la mise en place de dispositions spécifiques.

Description

Appliquer des règles claires pour les pratiquants de sports nautiques vis-à-vis des Vedettes et des Sabliers, particulièrement dans les secteurs délicats (abords du port du Corniguel, Vire-Courts, Port de Bénodet).

Type d'action

Organisation.....X
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....X
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisationX
Etudes et connaissances.....

Localisation

Entrée de l'estuaire et chenal de navigation

Niveau d'action

Mesure structurelleX
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Etat

Partenaire(s) : Conseil Général - CCI - Clubs de sports nautiques - Plaisanciers

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Relèvent du fonctionnement des structures existantes.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Diminution des risques d'accidents et des conflits.
Fluidité accrue de la navigation.

Indicateurs

Nombre de conflits liés à la navigation.
Satisfaction des usagers.

Remarques complémentaires

Concertation en cours sous l'égide de la DDAM.

Action 6. 1. 2

Etudier les caractéristiques physiques de l'estuaire (courantologie, sédimentologie...)

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Qualité de l'eau"

Motivation

L'estuaire reste un milieu mal connu surtout en ce qui concerne la courantologie et la sédimentologie. Une meilleure connaissance de son fonctionnement pourrait permettre une meilleure gestion de l'estuaire, notamment en terme d'aménagement et de développement d'activités susceptibles de modifier les sites et/ou de générer des flux de pollution.

Description

Compléter les données bathymétriques et sédimentologiques obtenues sur une partie de l'estuaire dans le cadre du projet de réhabilitation du site du Pérennou (2002).
Réaliser une étude courantologique et hydrosédimentologique (modélisation).

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances..... X

Localisation

Estuaire de l'Odé, éventuellement élargie au secteur de la rivière de Pont l'Abbé

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
				X	X					

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Conseil Général

Partenaire(s) : EPTB / SIVALODET - CCPBS

MontantInvestissement :
0 euros HTFonctionnement :
100 000 euros HT**Financeurs potentiels**

Union Européenne	
Etat.....	X
Agence de l'eau	X
Conseil régional	X
Conseil général	X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes	X
Chambres consulaires	
Syndicats intercommunaux.....	X
Industries	
Associations.....	
Agriculteurs	
Autres.....	

Résultats attendus

Caractérisation des propriétés physiques et du fonctionnement de l'estuaire.
Localisation et évolution des secteurs envasés.
Prévision de l'impact physique (sédimentation, flux de pollution) des aménagements futurs.

Indicateurs

Réalisation de l'étude.
Utilisations du modèle.

Remarques complémentaires

Un travail élargi à la rivière de Pont L'Abbé renforcerait l'intérêt scientifique de l'étude et sa portée économique, et permettrait des économies d'échelle.

Action 6. 1. 3
Etudier la nourricerie de l'estuaire

Motivation

L'estuaire, milieu physique mal connu (cf. Action 6.1.2), est également mal connu au niveau biologique. On sait qu'il joue, comme toute zone continentale littorale, un rôle important pour la faune marine et notamment pour les juvéniles de poissons qui peuplent ensuite le plateau continental où s'exerce la pêche côtière. Ce rôle de nourricerie devrait être davantage connu pour développer le cas échéant des mesures de protection permettant de soutenir le pêche locale.

Rappelons que dans le cadre de l'élaboration du SAGE une étude préalable a été réalisée concernant le bilan des connaissances et des enjeux relatifs aux ressources marines de l'estuaire.

Description

Réaliser une étude de la nourricerie de l'estuaire nécessitant des moyens d'investigation lourds (chaluts expérimentaux, sorties à plusieurs saisons...).

L'étude permettra :

- de cartographier les différentes zones de nourriceries en fonction des espèces présentes,
- de caractériser la valeur de l'estuaire,
- d'identifier les secteurs sensibles,
- de préconiser les mesures à prendre pour leur préservation.

L'étude initiale pourra être suivie de campagnes régulières pour analyser l'évolution des stocks (fréquence des campagnes à définir).

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances..... X

Localisation

Estuaire de l'Odet, éventuellement élargie au secteur de la rivière de Pont l'Abbé

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
		X	X	X			X			X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Conseil Général

Partenaire(s) : EPTB / SIVALODET - CCPBS

MontantInvestissement :
0 euros HTFonctionnement :
115 000 euros HT**Financeurs potentiels**

Union Européenne.....

Etat..... X

Agence de l'eau X

Conseil régional X

Conseil général..... X

Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....

Chambres consulaires.....

Syndicats intercommunaux..... X

Industries.....

Associations.....

Agriculteurs.....

Autres.....

Résultats attendus

Localisation et caractérisation des zones de nourricerie préalable à la préservation des zones sensibles.

Suivi de l'état des potentialités en terme de stocks.

Indicateur de la qualité générale de l'estuaire.

Indicateurs

Réalisation de l'étude et ses conséquences (impact sur le zonage des activités, la gestion des ressources...).

Remarques complémentaires

Cette étude pourra déboucher sur des mesures de préservation des secteurs sensibles (intérêt particulier en terme de renouvellement des stocks, menaces...) dont devra tenir compte le zonage des activités (Action 6.1.1.). Un travail élargi à la rivière de Pont L'Abbé renforcerait l'intérêt scientifique de l'étude et sa portée économique, et permettrait des économies d'échelle. L'étude pourrait s'intégrer au suivi réalisé depuis une vingtaine d'années par l'IFREMER-Nantes sur le littoral entre le golfe de Gascogne et le sud du golfe du Morbihan.

Action 6. 1. 4
Analyser de façon concertée les nouveaux projets

Motivation

Les opérations d'aménagement en zone littorale ne semblent pas systématiquement soumises à une concertation entre les différents usagers de l'estuaire. Il en résulte une certaine incohérence voire une certaine défiance entre acteurs, préjudiciables à une gestion harmonieuse organisée dans le cadre du "développement durable".

Description

Organiser la concertation préalable à tout projet (extensions portuaires, projet hydrohélix, installations d'ateliers conchylicoles...) :
- mise en place d'une "Commission Estuaire" regroupant les représentants des différents usagers de l'estuaire,
- présentation des projets, analyse des incidences directes et indirectes prévisibles sur les activités, propositions de mesures compensatoires le cas échéant...

Type d'action

Organisation.....X
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....

Localisation

Estuaire de l'Odet

Niveau d'action

Mesure structurelleX
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Dans le cadre des actions régulières de l'EPTB / SIVALODET.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Communication accrue entre les différents usagers.
Projets tenant compte de la pluralité des enjeux sur l'estuaire.

Indicateurs

Nombre de projets étudiés en concertation ayant débouché sur un accord.

Remarques complémentaires

La concertation doit aussi déboucher sur une information plus large à destination du grand public afin d'en renforcer ses effets.

Action 6. 2. 1
Désenvaser l'accès aux ports

Motivation

Sur le site du Corniguel, l'activité commerciale liée au port est importante. Il convient donc de conserver de bonnes conditions d'accès au niveau des quais.
Le curage des pieds de quai doit être régulièrement effectué. Il s'agit d'une action curative contre l'envasement (conséquence notamment de l'érosion en amont, des entrées marines).
La question de l'envasement concerne également les ports de plaisance (Bénodet et Combrit).

Description

Etudier la faisabilité du désenvasement des quais (modalité d'extraction, volumes à extraire, devenir des vases...).
Conduire les travaux de désenvasement.
Utiliser les résultats de l'étude du milieu physique de l'estuaire (Action 6.1.3.) pour établir un programme d'entretien.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....

Localisation

Secteur du Corniguel et des ports de plaisance (Anses de Combrit et Bénodet)

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
			X							

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Conseil Général - Bénodet - Combrit
Partenaire(s) : CCI

Montant

Investissement :
? euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau
Conseil régional X
Conseil général..... X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires X
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Maintien de l'intégrité des zones portuaires (passage et mouillage).

Indicateurs

Réalisation de l'opération.
Hauteur d'eau en pied de quai et pontons.

Remarques complémentaires

Les matériaux extraits ne devront pas être rejetés sur le plateau continental. La question du devenir des vases extraites est un point crucial de l'étude de faisabilité qui devra clarifier les filières d'élimination envisagées en accord avec la réglementation. Cette question est commune à l'ensemble des ports de la région.

Action 6. 3. 1
Créer une base nautique à Quimper

Action liée à l'action 6.1.4

Motivation

Améliorer l'accès des sports nautiques à la rivière dans sa partie estuarienne.
Améliorer l'offre touristique de Quimper et de l'Odét dans un souci de conciliation des usages.

Description

Faire une étude de compatibilité du projet avec la salubrité des eaux de l'estuaire.
Remplacer les locaux actuels de Locmaria, inadaptés, par la création d'une nouvelle structure qui rassemblera les activités nautiques de loisir.
Les locaux de la base ne devront pas empiéter sur l'estran.

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....

Localisation

Baie de Kerogan (site de Créac'h Gwen)

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
			X	X						

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Commune de Quimper

Partenaire(s) :

MontantInvestissement :
2 000 000 euros HTFonctionnement :
? euros HT**Financeurs potentiels**

Union Européenne
 Etat.....
 Agence de l'eau
 Conseil régional X
 Conseil général X
 Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
 Chambres consulaires
 Syndicats intercommunaux.....
 Industries
 Associations.....
 Agriculteurs
 Autres.....

Résultats attendus

Renforcement des structures d'accueil pour les loisirs nautiques.
 Amélioration de l'accès à la rivière.
 Accueil pour la randonnée nautique et les bateaux de passage.

Indicateurs

Réalisation du centre nautique.
 Nombre d'adhérents.
 Enquête de satisfaction des usagers.

Remarques complémentaires

Réflexion déjà initiée par la mairie de Quimper.
 En collaboration avec l'association nautisme en Odet.
 La salubrité des eaux conditionne la réalisation de la base nautique. En dehors de l'étude préalable, un protocole de suivi de la qualité d'eau devra être établi dans la zone ZSN (cf. Action 6.1.1).
 Il convient de s'assurer que l'équipement sera compatible avec la sécurité de la navigation compte tenu de la proximité du port de Corniguel (tenir compte du cercle d'évite du Port du Corniguel et de la priorité des navires marchands).

Action 6. 3. 2

Développer les aménagements liés aux randonnées nautiques (signalétique, escales) entre Quimper et l'embouchure

Motivation Développer et sécuriser les espaces de promenade et la découverte des rives estuariennes au sud de Quimper par voie fluviale.

Description Implanter de panneaux informatifs et de balisage (sécurité).
Aménager des accès pour les plaisanciers et les kayakistes.
Diffusion de l'information auprès des usagers.

Type d'action

Organisation.....	
Aménagement - Prescriptions techniques.....	X
Réglementation.....	
Cadre contractuel et/ou incitatif	
Information / sensibilisation	X
Etudes et connaissances.....	

Localisation Rives de l'Odét de Quimper à l'embouchure

Niveau d'action

Mesure structurelle	
Mesure d'accompagnement	X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
			X	X						

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Etat (signalétique) - Communes estuariennes (pontons et accès)

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
20 000 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général..... X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Mise en valeur du patrimoine naturel et paysager de l'estuaire.

Indicateurs

Nombre d'escales réalisées.
Enquête de satisfaction des usagers concernant la pertinence des aménagements (accostage et balisage).

Remarques complémentaires

Le balisage et la signalétique pourront être élaborés dans le cadre de la réflexion sur la sécurité de la navigation (cf. Action 6.1.2.).

Action 6. 4. 1
Encadrer les extensions portuaires

Action liée à l'action 6.1.4

Motivation Limiter l'emprise des ports sur l'estuaire afin de préserver notamment l'intégrité des vasières (zone d'alimentation pour de nombreux oiseaux).

Description Examiner tout projet d'extension dans la Commission "Estuaire". Analyser les projets par une analyse "Coût environnemental" / Bénéfice pour l'activité portuaire.

Type d'action

Organisation.....	
Aménagement - Prescriptions techniques.....	
Réglementation.....	X
Cadre contractuel et/ou incitatif	
Information / sensibilisation	
Etudes et connaissances.....	

Localisation Port du Corniguel et ports de Bénodet et Sainte Marine

Niveau d'action

Mesure structurelle	X
Mesure d'accompagnement	

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Etat

Partenaire(s) : CCI

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Financeurs potentiels

Union Européenne.....
Etat.....
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général.....
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires.....
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Préservation des milieux physiques de l'estuaire et de leurs fonctions écologiques associées.

Indicateurs

Respect des zones délimitées dans la carte de zonage.
Nombre d'aménagements réalisés ou non en accord avec l'avis de la Commission Estuaire.

Remarques complémentaires

Il s'agit de ne pas figer les choses et d'évaluer au cas par cas chaque projet dans un souci de concertation avec les différents usagers de l'estuaire et de respect du milieu naturel.
Le CG a mené des études sur le devenir du Port du Corniguel : ces éléments seront intégrés à la réflexion, en lien avec la CCI et après avis du Conseil portuaire.

Action 6. 4. 2

Préserver et gérer le gisement d'huîtres du Perennou (classement)

Action liée aux actions 6.1.4 et 6.4.3

Motivation Redéveloppement de l'activité traditionnelle conchylicole dans l'estuaire de l'Odé dans un souci de gestion durable de la ressource.

Description Délimiter le gisement.
Suivre les repeuplements (état sanitaire des huîtres).
Organiser la gestion et de l'exploitation du site.

Type d'action Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation..... X
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....

Localisation Secteur de l'estuaire compris entre les "Vire-Courts" à l'amont et l'anse de Combrit en aval

Niveau d'action Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X		X							

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Etat

Partenaire(s) : IFREMER - SRC - CLPEMG

MontantInvestissement :
0 euros HTFonctionnement :
0 euros HT**Financeurs potentiels**

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général.....
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Reprise de l'exploitation commerciale du gisement du Pérennou /
Développement d'une activité économique pourvoyeuse d'emplois.
Image de marque pour l'estuaire.

Indicateurs

Prise des arrêtés préfectoraux.
Qualité bactériologique et classement conchylicole.
Etat sanitaire du gisement.
Production annuelle.

Remarques complémentaires

Cette action fera l'objet de deux arrêtés préfectoraux successifs :
- un pour la délimitation et le classement du gisement (2005) ;
- un pour la définition des conditions d'exploitation du gisement (2007).
Projet initié dans le cadre du Contrat de Rivière. Travaux de nettoyage et de dragage entrepris suite à l'étude préalable à la réhabilitation du gisement.
Le succès de l'opération est étroitement lié à la qualité des eaux de l'estuaire qui conditionne l'autorisation de commercialiser la production (cf. action 6.4.4.) ainsi qu'à la conciliation de la pêche avec la plaisance.

Action 6. 5. 1
Préserver les zones de reproduction et d'hivernage de l'avifaune

Motivation Préserver le fort potentiel d'accueil de l'estuaire pour l'alimentation et la nidification de l'avifaune migratrice inféodée aux zones humides.

Description Préserver les sites à forts enjeux de conservation.
Prendre en compte les zones d'intérêt lors de l'élaboration des politiques publiques d'aménagement.
Réaliser des comptages réguliers.
Développer l'information et la sensibilisation.

Type d'action Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation..... X
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation X
Etudes et connaissances.....

Localisation Baie de Kerogan (notamment l'île aux Rats), anses de Saint Cadou et Toulven, anse de Combrit

Niveau d'action Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Communes estuariennes - EPTB / SIVALODET
Partenaire(s) : Bretagne Vivante - SEPNE

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Fonctionnement courant de l'EPTB et des associations. Mesures compensatoires à charge des maîtres d'ouvrage dans le cadre de projets.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres..... X

(Associations de protection de la nature)

Résultats attendus

Maintien de la fréquentation de l'estuaire par l'avifaune.

Indicateurs

Fréquentation de l'estuaire (nombre d'hivernants, nombre de couples nicheurs...).

Remarques complémentaires

Action 6. 5. 2

Limiter strictement les accès dans les zones sensibles

Motivation Protéger de la surfréquentation des sites reconnus pour leurs intérêts écologiques.

Description Aménager les sentiers de randonnée avec précaution.
Limiter strictement la présence d'embarcations notamment à moteur dans les anses.
Développer une signalétique claire.
Développer l'information et la sensibilisation (promeneurs, navigateurs, clubs nautiques, visiteurs occasionnels...) en s'appuyant sur les différents usagers habituels de l'estuaire.

Type d'action Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques.....
Réglementation..... X
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation X
Etudes et connaissances.....

Localisation Zones à forts enjeux patrimoniaux de l'estuaire

Niveau d'action Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Communes estuariennes - EPTB / SIVALODET

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général.....
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Maintien de l'intégrité des zones à forts enjeux patrimoniaux.

Indicateurs

?

Remarques complémentaires

Cette action souligne l'importance de l'information et de la responsabilisation des usagers, mais également de la mission régalienne de l'Etat.

Action 6. 5. 3
Améliorer la protection et la gestion des rives

Motivation Limiter l'érosion des berges.
Entretien régulier des boisements de rive.

Description Réaliser un diagnostic de l'ensemble des rives de l'estuaire.
Mettre en place une concertation entre riverains, services de l'Etat et usagers de l'estuaire.
Définir un plan de gestion des rives (entretien et restauration des secteurs sensibles à l'érosion, gestion des arbres tombés ou instables qui pourraient gêner la navigation).

Type d'action Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances..... X

Localisation L'ensemble de l'estuaire

Niveau d'action Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : EPTB / SIVALODET - Etat

Partenaire(s) : Usagers de l'estuaire - Riverains

Montant

Investissement :
? euros HT

Fonctionnement :
20 000 euros HT

le montant de fonctionnement représente le coût de l'étude

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat..... X
Agence de l'eau
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Mise en place d'un plan de gestion.
Amélioration de la conservation et de la gestion des berges dans l'estuaire.

Indicateurs

Linéaire de berges confortés et gérés.

Remarques complémentaires

Cette action viendrait compléter le travail actuellement mené par les services de l'Etat (DDE) dans le cadre de ses missions de conservation du domaine public fluvial.

Action 6. 6. 1

Conserver une bonne organisation des mouillages

Action liée à l'action 6.1.4

Motivation

Hors des ports de Bénodet et Sainte-Marine, veiller à l'organisation rationnelle des mouillages tenant compte des caractéristiques des bateaux et assurant des distances suffisantes.
Permettre l'exercice des autres usages de l'estuaire, en particulier le dragage régulier du banc du Perennou et la pêche (crevettes, crabes...).

Description

Pérenniser les plans de mouillages tenant compte des marées, avec un alignement des corps morts facilitant les dragages ultérieurs ; prendre en compte les conditions de préservation des sites et paysages de l'estuaire.
Ne pas accroître le nombre de mouillages.
Etablir des règles claires de mouillages (avec signalétique) selon la taille et le tirant d'eau des bateaux.
Informers les plaisanciers.
Contrôler le respect de l'application de l'arrêté préfectoral de mars 1990.
Entretenir et contrôler les mouillages.
Assurer une concertation avec la "Commission estuaire" (cf. Actions 6.1.1. et 6.1.5).

Type d'action

Organisation.....X
Aménagement - Prescriptions techniques.....X
Réglementation.....X
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisationX
Etudes et connaissances.....

Localisation

Zones de mouillage dans l'estuaire et ports de plaisance (Bénodet, Combrit)

Niveau d'action

Mesure structurelleX
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Associations de plaisanciers

Partenaire(s) : EPTB / SIVALODET - Communes - Etat

Montant

Investissement :
? euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Fonctionnement courant des associations.

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général.....
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux..... X
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres..... X

(Associations de plaisanciers)

Résultats attendus

Pratique de la plaisance facilitée (accès, dégâts limités, sécurité accrue).
Meilleure répartition des mouillages dans l'estuaire.
Respect de la circulation maritime sur l'Odé.
Diminution des difficultés occasionnées aux autres usagers (exploitation du banc du Perennou).
Gestion des corps morts.
Collecte des eaux usées et des déchets facilitée.

Indicateurs

Enquête de satisfaction auprès des usagers.

Remarques complémentaires

Cette action souligne également le problème posé par les mouillages sauvages qui impliquent une intervention directe des services de l'Etat (DDE).

Action 6. 6. 2
Faciliter l'accès aux rives dans les zones de mouillage

Motivation

Faciliter l'accès aux rives et améliorer la gestion des zones de mouillage.

Description

Prévoir des accès adaptés (chemins carrossables et aires de manoeuvre) pour les voitures à remorques sur les sites de Penvelet, de Kerouzien, et de Porz Guen ; les parkings seront aménagés en retrait des rives.
Tenir compte de la protection des sites sensibles et du paysage estuarien (cf. Actions 6.1.1 et 6.5.1).

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....

Localisation

Zones de mouillage dans l'estuaire hors ports de plaisance (Bénodet, Combrit)

Niveau d'action

Mesure structurelle
Mesure d'accompagnement X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Communes de Plomelin et Gouesnac'h - Conseil Général

Partenaire(s) : Associations de plaisanciers

Montant

Investissement :
30 000 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Fonctionnement courant (entretien).

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général..... X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres..... X

(Associations de plaisanciers)

Résultats attendus

Pratique de la plaisance facilitée.
Nouvelle répartition des mouillages entre Penvelet et Kerautret-Perennou (déplacement de mouillages).

Indicateurs

Accès aménagés le long des zones de mouillage.
Enquête de satisfaction des usagers.

Remarques complémentaires

Cette question est étroitement liée à celle de la gestion du banc d'huîtres du Perennou.

Action 6. 6. 3
Aménager une cale pour les "semi-rigides"

Motivation Encadrer et faciliter l'accès des semi-rigides à l'estuaire.
Eviter les conflits d'accès au rivage et les atteintes aux sites naturels.

Description Aménager une cale sous le pont de Cornouaille en tirant profit des accès existants.

Type d'action

Organisation.....	
Aménagement - Prescriptions techniques.....	X
Réglementation.....	
Cadre contractuel et/ou incitatif	
Information / sensibilisation	
Etudes et connaissances.....	

Localisation Clohars-Fouesnant ou Combrit

Niveau d'action

Mesure structurelle	X
Mesure d'accompagnement	

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
				X						

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Commune de Combrit ou de Clohars Fouesnant - Conseil Général

Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
50 000 euros HT

Fonctionnement :
0 euros HT

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau
Conseil régional X
Conseil général X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes X
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres.....

Résultats attendus

Limiter le désordre lié au manque d'accès des zodiaques à l'estuaire.

Indicateurs

Réalisation de la cale.
Satisfaction des usagers.

Remarques complémentaires

La Communauté de Communes du pays Fouesnantais a engagé une réflexion sur ce thème.

Action 6. 6. 4
Collecter les eaux noires et brunes dans les ports

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Qualité de l'eau"

Motivation Equiper les ports pour réduire la pollution générée par la navigation.

Description Mettre à disposition des plaisanciers des vidanges des réservoirs de contention des eaux usées des navires dans les ports de plaisance et les principales zones de mouillage (pompe mobile équipée ou non d'un réservoir, pompe fixe connectée au réseau d'assainissement ou vidangées périodiquement).
Développer l'équipement sanitaire dans les ports.
Etablir un règlement portuaire imposant l'utilisations de ces installations lors des escales et séjours.
Panneaux indiquant l'emplacement des installations.
Distribution de livrets de sensibilisation aux plaisanciers.
Label de type "Port propre".

Type d'action Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation..... X
Cadre contractuel et/ou incitatif
Information / sensibilisation X
Etudes et connaissances.....

Localisation Zones de mouillage dans l'estuaire et ports de plaisance (Bénodet, Combrit)

Niveau d'action Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
		X	X	X	X					

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Communes de Bénodet et Combrit - Conseil Général

Partenaire(s) : ADEME

Montant

Investissement :
50 000 euros HT

Fonctionnement :
? euros HT

Coûts variables selon les choix techniques (type de pompe, raccordement au réseau) + signalétique et prospectus

Financeurs potentiels

Union Européenne.....

Etat.....

Agence de l'eau X

Conseil régional.....

Conseil général..... X

Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X

Chambres consulaires.....

Syndicats intercommunaux.....

Industries.....

Associations.....

Agriculteurs.....

Autres.....

Résultats attendus

Réduction de la pollution des eaux de l'estuaire.

Indicateurs

Nombre d'installations et capacité des installations.
 Suivi de la qualité de l'eau.

Remarques complémentaires

Les ports de plaisance devraient normalement être dotés d'équipements correspondant au nombre de bateaux accueillis. La collecte des eaux noires est d'ailleurs obligatoire dans les ports depuis juillet 2004.

La loi impose la présence de bacs à eaux noires sur les navires mais se pose le problème de leur vidange, rien n'étant prévu actuellement dans les zones de mouillage de l'estuaire. Les eaux noires des bateaux de plaisance et des vedettes de tourisme fluvial sont donc rejetées directement dans le milieu naturel.

La question de l'équipement des bateaux anciens reste posée mais semble toutefois avoir un impact relativement faible sur l'estuaire de l'Odet.

Action 6. 6. 5
Créer des installations de carénage

Autre(s) thème(s) concerné(s) : "Qualité de l'eau"

Motivation

Pallier à l'insuffisance d'équipement sur le bassin et réduire la pollution des eaux par les effluents de carénage.

Description

Etude préalable (analyse des besoins et des sites potentiels).
Aménager une aire de carénage dimensionnée pour répondre aux besoins locaux avec un système de collecte des effluents nocifs pour l'environnement (métaux lourds et molécules de synthèse contenus dans les antifouling, peintures, hydrocarbures et huiles) :
- plate-forme de récupération des eaux sur laquelle est posé le bateau à caréner ;
- collecte de effluents de carénage et mini-station de traitement des eaux (grilles, débourbeur, déshuileur, séparateur, filtration puis traitement : décantation / bioréacteur).

Type d'action

Organisation.....
Aménagement - Prescriptions techniques..... X
Réglementation.....
Cadre contractuel et/ou incitatif.....
Information / sensibilisation
Etudes et connaissances.....

Localisation

Niveau d'action

Mesure structurelle X
Mesure d'accompagnement

		avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
Délai / Durée					X	X						
Maître d'ouvrage	Maître(s) d'ouvrage : Conseil Général Partenaire(s) :											
Montant	Investissement : 50 000 euros HT Fonctionnement : 3 000 euros HT Coût d'investissement donné pour une installation "uniplace" (plate forme pour un bateau de 12m, station de traitement et local technique). Les opérations d'entretien et de vidange (donnés par an) sont à budgétiser dans les frais de fonctionnement.											
Financeurs potentiels	Union Européenne Etat..... Agence de l'eau Conseil régional Conseil général X Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes..... X Chambres consulaires Syndicats intercommunaux..... Industries Associations..... Agriculteurs Autres.....											
Résultats attendus	Réduction de la pollution des eaux de l'estuaire.											
Indicateurs	Aménagement de l'aire de carénage. Fréquentation annuelle de l'équipement. Enquête de satisfaction des usagers.											
Remarques complémentaires	Les ports de plaisance devraient normalement être dotés d'équipements correspondant au nombre de bateaux accueillis. L'occupation actuelle du site du Corniguel semble peu compatible avec l'installation d'un tel équipement. Cet équipement devrait peut-être être conçu à une échelle plus large que celle de l'estuaire. Notons par ailleurs qu'il existe une alternative au carénage annuel : revêtement à base de silicone limitant fortement la fréquence d'entretien et l'impact sur les milieux naturels.											

Action 6. 6. 6
Etudier la faisabilité d'un port à sec

Action liée à l'action 6.1.4

Motivation Trouver une alternative au stationnement des bateaux à moteur dans les ports de plaisance.

Description Analyser les besoins et les sites potentiels.
Evaluer les impacts de l'équipement sur la sécurité de la navigation (fréquentation engendrée) et la préservation des sites naturels.

Type d'action

Organisation.....	
Aménagement - Prescriptions techniques.....	
Réglementation.....	
Cadre contractuel et/ou incitatif	
Information / sensibilisation	
Etudes et connaissances.....	X

Localisation Estuaire de l'Odé

Niveau d'action

Mesure structurelle	
Mesure d'accompagnement	X

Délai / Durée

avant	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	An. 9	An.10
			X	X						

Maître d'ouvrage

Maître(s) d'ouvrage : Privé
Partenaire(s) :

Montant

Investissement :
0 euros HT

Fonctionnement :
20 000 euros HT

Financeurs potentiels

Union Européenne
Etat.....
Agence de l'eau
Conseil régional
Conseil général..... X
Communes, Communauté d'Agglo. ou de communes.....
Chambres consulaires
Syndicats intercommunaux.....
Industries
Associations.....
Agriculteurs
Autres..... X
(Privé)

Résultats attendus

Réduction de l'encombrement des ports.

Indicateurs

Réalisation de l'étude.
Proposition de solutions.
Réalisation de l'équipement.

Remarques complémentaires

Cet équipement devra être dimensionné et localisé de manière à ne pas générer une circulation aggravant les problèmes de navigation et à ne pas porter atteinte au patrimoine de l'estuaire (zones d'hivernage et de repos pour l'avifaune, érosion de berges...).

Cet équipement devrait peut-être être conçu à une échelle plus large que celle de l'estuaire. Il s'agit en effet à ne pas générer une trop forte fréquentation de l'estuaire.